N. 6 — Session 2001-2002

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du vendredi 16 novembre 2001

SEANCE DE L'APRES-MIDI

INHOUDSOPGAVE

Pages

EXCUSES 149

QUESTIONS D'ACTUALITE

— De Madame Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accord de coopération entre la SNCB et les régions » 149

— De M. Sven Gatz à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la discrimination des allochtones sur le marché de l'emploi bruxellois » 150

— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites et du Transport Rémunéré de Personnes, concernant « la décision du bureau du Parlement européen à l'égard du dossier D4-D5 » 151

— De M. Jos Van Assche à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la nomination d'un nouvel échevin à la commune de Saint-Gilles » 152

Zitting 2001-2002

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van vrijdag 16 november 2001

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 149

DRINGENDE VRAGEN

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het samenwerkingsakkoord tussen de NMBS en de gewesten » 149

— Van de heer Sven Gatz aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de discriminatie van allochtonen op de Brusselse arbeidsmarkt » 150

— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de beslissing van het Bureau van het Europees Parlement in het dossier D4-D5 » 151

— Van de heer Jos Van Assche aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de benoeming van een nieuwe schepen in de gemeente Sint-Gillis » 152

Pages

— De M. Willy Decourty à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'implantation d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les sommets européens » 152

— De Mme Geneviève Meunier à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le financement des travaux de rénovation des musées fédéraux dans le cadre des accords de coopération » 153

— De M. Paul Galand à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la capacité d'intervention des services du SIAMU en cas de catastrophe aérienne en Région bruxelloise » 154

— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'accessibilité au site internet pour l'enquête publique sur le PRD » 155

INTERPELLATION

— De M. Vincent De Wolf à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le stationnement au sein de notre région, un enjeu régional majeur » 156

Discussion — *Orateurs* : **MM. Vincent De Wolf, Denis Grimberghs, Bernard Ide, Robert Delathouwer**, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente 156

ORDRES DU JOUR

— Dépôt 163

QUESTIONS ORALES

— De M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments

Blz.

— Van de heer Willy Decourty aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het nieuw gebouw voor de Europese topconferenties » 152

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de financiering van de renovatiewerken in de federale musea in het kader van de samenwerkingsakkoorden » 153

— Van de heer Paul Galand aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de interventiecapaciteit van de brandweerdiensten en hulpdiensten in geval van een vliegtuigramp in het Hoofdstedelijk Gewest » 154

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toegankelijkheid van de internetsite voor het openbaar onderzoek over het GewOP » 155

INTERPELLATIE

— Van de heer Vincent De Wolf tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het parkeren in het gewest, een belangrijk probleem voor het gewest » 156

Bespreking — *Sprekers* : **de heren Vincent De Wolf, Denis Grimberghs, Bernard Ide, Robert Delathouwer**, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp 156

MOTIES

— Indiening 163

MONDELINGE VRAGEN

— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschap-

Pages

et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la mise en œuvre des accords de coopération liant l'Etat belge et la Région de Bruxelles-Capitale pour ce qui concerne l'accueil des institutions internationales sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale » 164

— De Mme Geneviève Meunier à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, et Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la compatibilité entre la fonction de secrétaire d'Etat membre d'un gouvernement qui a la tutelle sur les intercommunales et celle d'administrateur dans une intercommunale » 167

— De Mme Adelheid Byttebier à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la publicité intégrale sur les trams et les bus » 168

— De M. Benoît Cerexhe à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « le Fonds bruxellois de garantie » 170

— De Mme Evelyne Huytebroeck à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la faillite de la Sabena et ses conséquences pour les travailleurs bruxellois » 171

Question orale jointe de Mme Caroline Persoons concernant « les conséquences de la faillite de la Sabena sur l'emploi et le développement économique en Région bruxelloise » 171

VOTES NOMINATIFS

— Vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de MM. Benoît Cerexhe et Denis Grimberghs visant à favoriser le transport gratuit par des véhicules de la STIB des enfants de moins de douze ans dans le cadre des activités scolaires et des personnes de plus de 65 ans (nos A-94/1 et 2 – 99/2000) — (Application de l'article 84.4 du Règlement) 175

— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement

Blz.

pen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de uitvoering van de samenwerkingsakkoorden tussen de Belgische Staat en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest over de vestiging van de internationale instellingen in het Gewest » 164

— Van mevrouw Geneviève Meunier aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, en Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de verenigbaarheid tussen het ambt van staatssecretaris die lid is van een regering die toezicht uitoefent op de intercommunales en dat van bestuurder in een intercommunale » 167

— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de integrale publiciteit op trams en bussen » 168

— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het Brussels Waarborgfonds » 170

— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « het faillissement van Sabena en de gevolgen hiervan voor de Brusselse werknemers » 171

Toegevoegde mondelinge vraag van mevrouw Caroline Persoons betreffende « de gevolgen van het faillissement van Sabena voor de werkgelegenheid en de economische ontwikkeling in het Brussels Gewest » 171

NAAMSTEMMINGEN

— Naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie van de heren Benoît Cerexhe en Denis Grimberghs ter bevordering van gratis vervoer op het MIVB-net voor kinderen jonger dan twaalf jaar in het kader van schoolactiviteiten en voor 65-plussers (nrs. A-94/1 en 2 – 99/2000) — (Toepassing van artikel 84.4 van het Reglement) 175

— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer François-Xavier de Donnea Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumen-

Pages

—

du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le statut de la Région de Bruxelles-Capitale tel qu'il figure dans l'accord de gouvernement de juillet 1999 et tel qu'il est renforcé par les accords du Lombard » 176

Blz.

—

ten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het statuut van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zoals het vermeld is in het regeerakkoord van juli 1999 en zoals het versterkt is door de Lombardakkoorden » 176

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 16 novembre 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 16 november 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence :

Mmes Isabelle Emmery, Martine Payfa, MM. Willem Draps, Michel Van Roye, Jean-Jacques Boelpaepe et François Roelants du Vivier.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

Mevr. Isabelle Emmery, Martine Payfa, de heren Willem Draps, Michel Van Roye, Jean-Jacques Boelpaepe en François Roelants du Vivier.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE MADAME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE LA SNCB ET LES REGIONS »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET SAMENWERKINGSAKKOORD TUSSEN DE NMBS EN DE GEWESTEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, l'accord de coopération portant sur le futur plan d'investissement de la SNCB doit être soumis à notre assemblée afin d'être avalisé, comme il l'a été par la Région wallonne, cette semaine.

Je sais que cet accord est passé, en première lecture, au gouvernement voici 3 semaines. La question que j'avais rédigée initialement est quelque peu dépassée puisque cet accord a été envoyé, avec demande d'urgence, pour avis au Conseil d'Etat vendredi dernier. Je ne m'explique pas très bien le délai de 15 jours entre l'examen en première lecture et l'envoi au Conseil d'Etat. Peut-être pourrez-vous me fournir des explications à cet égard, Monsieur le Ministre-Président ? J'ai cru comprendre que le retard était dû au ministre du Budget qui devait donner son aval pour que l'avis soit envoyé au Conseil d'Etat. Est-ce le cas ? Par ailleurs, quand un document est transmis au Conseil d'Etat avec demande d'urgence, en général, il revient après 3 jours et repasse ensuite en seconde lecture au Conseil des ministres.

Ma question est claire : l'accord de coopération est-il revenu ? Viendra-t-il prochainement sur votre table, Monsieur le Ministre-Président, afin que nous puissions l'examiner très rapidement en commission et en séance plénière ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, en date du 23 octobre, le gouvernement a approuvé l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, concernant le plan d'investissement pluriannuel 2001-2012 de la SNCB.

A l'époque, nous avons décidé de solliciter d'urgence l'avis du Conseil d'Etat et nous avons demandé le délai de 3 jours, ce qui ne devait pas poser de problème au Conseil d'Etat puisque ce dernier devait se prononcer sur le même texte que celui introduit par la Région flamande et la Région wallonne. Toutefois, un dossier n'est enregistré au rôle du Conseil d'Etat qu'à la condition expresse d'être complet. L'avis du ministre du Budget était requis. Il nous est par-

venu le 8 novembre et le dossier complet a été transmis à la même date au Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, il semble que le Conseil d'Etat soit en passe de donner son avis. Sous réserve que la version officielle nous parvienne avant le 22 novembre prochain, le gouvernement clôturera le dossier à cette date, soit jeudi prochain.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Donc, nous pourrions en disposer à la prochaine séance.

Il me reste à m'étonner du délai qu'il y a eu entre le premier accord et l'envoi au Conseil d'Etat à cause de l'aval à donner par le ministre du Budget. Je ne peux que le regretter.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — L'assemblée pourra se pencher sur le texte début décembre, sauf imprévu.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE DISCRIMINATIE VAN ALLOCHTONEN OP DE BRUSSELSE ARBEIDSMARKT »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SVEN GATZ A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA DISCRIMINATION DES ALLOCHTONES SUR LE MARCHE DE L'EMPLOI BRUXELLOIS »

Mevr. de Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord om de vraag te stellen.

De heer Sven Gatz. — Mevrouw de Voorzitter, het onderwerp van deze vraag is de meeste parlementsleden bekend aangezien de commissie voor Economische Zaken hieraan de afgelopen maanden veel aandacht heeft besteed.

We weten allen dat de aanwezigheid van allochtonen in het onderwijscircuit soms aanleiding geeft tot problemen omdat deze mensen snel naar het beroeps- en het technisch onderwijs worden afgeleid. Wanneer ze toch een A-opleiding hebben gevolgd, zien we dat ze op de arbeidsmarkt met een tweede discriminatie worden geconfronteerd. Uit een studie van de KUL bleek dat werkgevers bij het inwinnen van informatie bij de BGDA slechts in 20 % van de gevallen waarin ze met een naam van vreemde origine werden geconfronteerd, bijkomende informatie vroegen. Bij gewone, Belgische, namen vroegen ze in 80 % van de gevallen bijkomende informatie. Hoewel het verslag van de commissie voor Economische Zaken nog niet lang geleden is goedgekeurd, heb ik toch de volgende vragen voor de minister.

De minister heeft tijdens de bespreking gezegd dat hij bereid was te overleggen met de sociale partners. Heeft dit overleg reeds iets opgeleverd ? Zo neen, binnen welke termijn verwacht hij resultaten ?

In landen als Nederland en Canada wordt een streng afspiegelingscriterium gehanteerd waarbij de samenstelling in de maatschappij ook in de bedrijven moet terug te vinden zijn.

Hiervoor zijn meetbare en afdwingbare criteria vastgelegd. Kan dit systeem niet worden overgenomen ? Weet de minister via de BGDA of andere kanalen welke bedrijven in hun aanwervingspolitiek helemaal geen rekening houden met het gelijkheidsbeginsel ? Zo ja, welke maatregelen kan hij nemen ? Ik denk hierbij zowel aan negatieve maatregelen zoals sancties, als aan positieve maatregelen zoals de bevoordeling van bedrijven die het gelijkheidsbeginsel respecteren.

Mevr. de Voorzitter. — Het woord is aan minister Eric Tomas.

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting. — Mevrouw de Voorzitter, hoewel ik niet inzie waarom deze problematiek het voorwerp uitmaakt van een dringende vraag, aangezien deze problematiek gedurende verschillende maanden uitvoerig en ten gronde werd besproken door het Parlement, wens ik toch het volgende te antwoorden.

Ik wens in de eerste plaats mee te delen dat de betrokken administraties, evenals de adviesorganen voor tewerkstelling en opleiding, de Commission Consultative Formation Emploi Enseignement en het Brussels Nederlandstalig Comité voor Tewerkstelling en Opleiding, mij onlangs hun voorstellen aangaande de aanbevelingen van de Brusselse Raad bezorgden. Daarnaast bezorgde ook het beheerscomité van de BGDA een reeks voorstellen die reeds werden begroot. Het budget omvat voor 2002 een 10-tal miljoen voor de uitvoering van deze maatregelen. Op basis van de hoger vernoemde voorstellen zal ik inderdaad een actieplan voorleggen aan de sociale partners in de Economisch en Sociale Raad van het Brussels Gewest.

Wat betreft de invoering van een afdwingbare wetgeving die eventueel steunt op de etnische quota, dien ik aan te stippen dat de federale overheid bevoegd is op wetgevend vlak en dat ik geen voorstander ben van de invoering van dergelijke quota. Ik kan wel de regionale en plaatselijke administraties aanbevelen om een wervingspolitiek te voeren bij voorkeur voor de bevolking uit de prioritaire wijken die voor een groot deel is samengesteld uit allochtonen.

Wat betreft de discriminatie bij aanwerving van personen van buitenlandse oorsprong ben ik wel bevoegd om bemiddelingsbureaus, in de uitoefening van hun activiteiten, te verplichten deze reglementering na te leven. Zo ligt er momenteel het voorontwerp van ordonnantie met betrekking tot het gemengd beheer van de arbeidsmarkt voor ter advies van de Economische en Sociale Raad van het Brussels Gewest, waarin diverse bepalingen werden opgenomen die deze verplichting inhouden.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Minister, stelt u een bepaalde termijn voorop waarbinnen moet worden nagegaan of er vooruitgang is geboekt ?

De heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huis-

vesting. — Natuurlijk zal een evaluatie worden gemaakt. We moesten in de eerste plaats over middelen beschikken. Nadien kunnen we zien welke punten prioritair zijn en daarna kan een evaluatie worden gemaakt.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA DECISION DU BUREAU DU PARLEMENT EUROPEEN A L'EGARD DU DOSSIER D4-D5 »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE BESLISSING VAN HET BUREAU VAN HET EUROPEES PARLEMENT IN HET DOSSIER D4-D5 »

Mme la Présidente. — M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, y répondra en lieu et place de M. Draps.

La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, pour tous ceux qui suivent attentivement le dossier concernant l'extension des bureaux du Parlement européen — D4-D5 — le 12 novembre est une date pivot puisque le bureau du Parlement européen devait décider d'attribuer le marché pour la construction de ces bâtiments. Selon mes informations, cette décision a été prise. Elle consiste à attribuer le marché à la société Espace Léopold, moyennant une série de conditions. En d'autres termes, le marché est bien attribué à la société Espace-Léopold pour la construction de deux bâtiments de part et d'autre de la gare — connus sous le nom de D4-D5 — mais pas sous la forme du permis initialement introduit, qui est susceptible d'être délivré par la Région bruxelloise. Les conditions mises par le bureau du Parlement européen à la confirmation de sa décision seraient les suivantes : révision des gabarits des bâtiments, révision de l'architecture de la façade, révision du nombre d'emplacements de parking et, enfin, articulation entre la place du Luxembourg, la gare et la dalle.

Par ailleurs, le Parlement européen aurait encore décidé d'organiser une audition publique.

J'en arrive à mes questions.

Etes-vous en mesure de confirmer ces informations, de les compléter, voire de les corriger ?

Cela signifie-t-il que l'on ne délivrera pas, comme il en avait été question à un moment donné, le permis à la société Espace Léopold conformément à la demande qu'elle a introduite mais que l'on s'apprête à ouvrir une nouvelle négociation entre les autorités régionales, le Parlement européen et la commune d'Ixelles pour améliorer le permis en fonction des conditions que je viens de rappeler, de sorte que le permis ne serait finalement délivré que quand ces négociations auraient abouti ?

Dans l'hypothèse où ces informations seraient exactes, avez-vous la moindre idée du délai dans lequel un tel permis pourrait alors être délivré ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Draps m'a prié de donner lecture de la réponse suivante :

La décision du 12 novembre dernier n'est pas une décisionvisant à octroyer le marché à la société Espace Léopold (SEL). Il s'agit en réalité d'accorder un mandat de négociation au vice-président du Parlement européen, monsieur Colom I Naval, avec les sociétés SEL et CIB qui ont fait une offre commune relative aux immeubles D4-D5 et Ardennes Atrium.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est saisi depuis plusieurs mois d'un recours de la SEL à l'encontre d'une décision de refus de délivrance du permis d'urbanisme D4-D5 par le fonctionnaire délégué. Cette situation fait suite à une saisine du fonctionnaire délégué en l'absence de décision de la commune d'Ixelles dans les délais impartis.

Au regard de la procédure ainsi rappelée et pour autant que toutes les garanties, notamment concernant le programme de compensation en logements, soient remplies par la SEL, le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pourrait délivrer le permis relatif aux D4-D5. Toutefois, le gouvernement ne peut dans ce cas s'écarter sensiblement du certificat d'urbanisme précédemment délivré, ni de la demande de permis introduite sous peine, soit de devoir recommencer une étude d'incidence, soit de ne pas répondre aux critères prévus par l'article 152*quater* du l'OPU.

Toute modification substantielle du projet SEL nécessiterait dès lors soit de recommencer toute la procédure, soit de délivrer ultérieurement un permis modificatif afin de répondre aux éventuels besoins du Parlement européen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris la réponse du Ministre-Président.

Tout d'abord, Monsieur de Donnea, vous nous répétez depuis des mois, si pas des années, que, compte tenu des souhaits du Parlement européen, il faut accélérer la procédure et que la Société Espace-Léopold se confonde aux désirs du Parlement européen. Par conséquent, on n'a aucune raison de délivrer le permis. Tel est d'ailleurs le schéma classique selon lequel nous fonctionnons depuis quelques années en ce qui concerne tous les projets relatifs au Parlement européen.

Aujourd'hui, je vous communique une information — je vous demande d'ailleurs de la confirmer — selon laquelle le Parlement ne

veut pas du projet tel qu'il a été introduit. Vous me répondez que la SEL a introduit un recours et que s'il fallait modifier le permis en question, il faudrait recommencer la procédure.

Je ne comprends pas ce double discours. Soit on accède aux souhaits du Parlement européen parce que les exigences imposées par le rôle et le statut international que Bruxelles souhaite revêtir, ne permettent pas de s'embarrasser de détails réglementaires, et, selon cette logique on arrête la procédure, soit on modifie le projet.

Mais ne me dites pas qu'on ne peut pas modifier le projet parce que la SEL a introduit un recours, recours que vous avez, par ailleurs, mis de côté depuis des mois et qui, tout à coup, vous embarrasse …

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je me rends compte que j'ai peut-être lu ma réponse un peu trop rapidement. Je vais donc remettre mon texte à M. Pesztat et, connaissant la subtilité de son esprit, je ne doute pas qu'il y trouve les réponses à ses questions subsidiaires.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOS VAN ASSCHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BENOEMING VAN EEN NIEUWE SCHEPEN IN DE GEMEENTE SINT-GILLIS »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOS VAN ASSCHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA NOMINATION D'UN NOUVEL ECHEVIN A LA COMMUNE DE SAINT-GILLES »

Mevr. de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord om de vraag te stellen.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, in Sint-Gillis werd een notoire Franstalige militante tot Vlaamse schepen benoemd. Hiervoor moest een hele reeks PRL'ers opzij treden. Dit gebeurde allicht met in het achterhoofd de idee dat dit ruimschoots wordt gecompenseerd met de 85 miljoen die de gemeenten krijgen wanneer zij een Nederlandstalige schepen aanstellen.

Wij vragen ons af of iemand die tot voor kort met een Franstalige identiteitskaart op zak liep in staat is om de Vlaamse belangen te verdedigen of zelfs maar de Vlaamse aanwezigheid in het schepencollege te verzekeren. Het lijkt ons meer een procedurehandigheidje om wat extra geld binnen te rijven. Het gebeuren roept herinneringen op aan de jaren zeventig-tachtig, toen een bepaalde fransdolle partij erin slaagde een aantal Nederlandstaligen te laten verkiezen op haar lijsten en er zelfs in slaagde een zetel van een Nederlandstalig agglomeratieschepen gedurende ruim vijftien jaar bezet te houden. Wij vrezen dat het hier om een koekje van hetzelfde deeg gaat.

Graag vernam ik van de Minister-President wat hij zal doen opdat in de toekomst dergelijke excessen, die tegen de geest van het Lombardakkoord indruisen, zich in andere gemeenten niet voordoen.

Mevr. de Voorzitter. — Minister-President François-Xavier de Donnea heeft het woord.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, de interpretatie van de bepalingen van de nieuwe gemeentewet betreffende de verkiezing van een Nederlandstalige schepen, evenals de bepalingen die betrekking hebben op de verkiesbaarheidsvoorwaarden waaraan deze moet voldoen, behoren nog steeds tot de uitsluitende bevoegdheid van de federale Staat.

De geschillen die eventueel kunnen ontstaan uit de installatie van een Nederlandstalige schepen te Sint-Gillis ressorteren onder de bevoegdheid van het rechtscollege en desgevallend onder de Raad van State.

Mevr. de Voorzitter. — De heer Jos Van Assche heeft het woord.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, ik ben niet veel wijzer geworden uit het antwoord van de Minister-President. Ik had dat trouwens ook niet verdacht. Het sterkt ons alleen maar in onze overtuiging dat het Lombardakkoord een zeer nefast akkoord is voor Vlaanderen, en ons alleen maar veel geld kost. Als dit is om een aantal excuus-truzen zogenaamd als Nederlandstalige schepen te laten verkiezen, dan is voor ons de prijs te hoog.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. WILLY DECOURTY A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU BATIMENT DESTINE A ACCUEILLIR LES SOMMETS EUROPEENS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER WILLY DECOURTY AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET NIEUW GEBOUW VOOR DE EUROPESE TOPCONFERENTIES »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willy Decourty pour poser sa question.

M. Willy Decourty. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, ma question a trait à la demande du gouvernement fédéral tendant à acquérir des parcelles de terrain dans l'ilôt Comines-Froissart en vue d'y implanter des bâtiments destinés à accueillir les Sommets européens.

J'ai déjà reçu une réponse partielle à ma question, puisque la presse nous annonce que le gouvernement régional n'a pas donné suite à cette proposition d'acquisition et qu'il attend les résultats d'une étude lancée par le premier ministre, qui a plusieurs sites en vue.

Pour rappel, ici même une motion a été votée par les groupes démocratiques, qui voulaient que les dispositions du PRAS et des PPAS des îlots concernés soient respectées et qui attiraient l'attention sur l'importance de consulter les différentes parties concernées par cette éventuelle implantation.

Qu'en est-il de la concertation préconisée ? Peut-on obtenir des précisions particulières sur le respect du PRAS proprement dit, dans la mesure où nous nous trouvons dans une zone de forte mixité ? Cela impliquerait que les Sommets européens soient reconnus d'intérêt public.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, en ce qui concerne la politique de localisation des institutions européennes en général et des Sommets en particulier dans notre région, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer le 28 juin dernier en commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme. D'autre part, j'ai bien entendu pris connaissance de l'ordre du jour motivé du Conseil daté du 12 juillet dernier.

En ce qui concerne les Sommets, je confirme qu'un groupe de travail mis en place par le premier ministre est chargé d'étudier les avantages et inconvénients des trois sites qui ont été proposés par les uns et les autres : Juste Lipse, Tour et Taxis, Heysel, notamment au point de vue des critères relatifs aux besoins en mètres carrés, à l'impact sur l'habitat et les habitants, au coût, à l'impact sur la mobilité, aux besoins en sécurité.

Ces études ont donc été commandées par le premier ministre, à ma demande. A ce jour, je ne dispose pas encore des résultats.

Pas plus tard qu'hier, j'ai interrogé le premier ministre sur l'état d'avancement de ces études. Il m'a fait savoir qu'elles devaient prochainement lui être remises et m'a promis de m'informer dès qu'elles seraient en sa possession.

En ce qui concerne la concertation avec les parties concernées, je reste à l'écoute de tous. Ma porte n'est pas fermée. Ainsi, j'ai reçu la semaine passée, à leur demande, une délégation de personnes que vous connaissez bien, à savoir de la coordination Europe, afin qu'elle puisse m'exposer son memorandum à ce sujet. La région veille à concilier les requêtes et les intérêts de chacun. Elle n'entend prendre position en connaissance de cause qu'après réception du résultat des études et qu'après avoir entendu toutes les parties.

La région respectera, bien entendu, son ordonnance organique de planification et de l'urbanisme ainsi que le PRAS, qui fixe les affectations possibles des terrains concernant les trois sites. Par conséquent, nous n'avons pas l'intention de déroger au PRAS, Monsieur Decourty.

Nous avons pris acte d'une demande d'information du ministre Daems. Hier, nous avons tout simplement demandé à M. Chabert de faire procéder, à toutes fins utiles, à une nouvelle évaluation du coût du terrain. Cependant, nous avons décidé de ne pas répondre à M. Daems aussi longtemps que nous ne serions pas au courant des études comparatives des trois sites. Les articles parus dans la presse étaient donc bien exacts.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willy Decourty.

M. Willy Decourty. — Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse. Néanmoins, il subsiste toujours un doute quant à l'interprétation du PRAS pour l'accueil des Sommets européens. Par ailleurs, je voudrais également rappeler la position adoptée par les groupes de la majorité de cette assemblée, qui s'opposent à l'implantation d'un tel centre dans le quartier européen, pour des raisons diverses de mobilité, de sécurité et de monopole de fonction publique.

Le gouvernement devrait garder ces arguments à l'esprit.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DES MUSEES FEDERAUX DANS LE CADRE DES ACCORDS DE COOPERATION »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE FINANCIERING VAN DE RENOVATIEWERKEN IN DE FEDERALE MUSEA IN HET KADER VAN DE SAMENWERKINGSAKKOORDEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, récemment, la presse a fait écho de votre proposition, Monsieur de Donnea, de faire inter-

venir les accords de coopération pour la rénovation de l'Institut des Sciences naturelles. Il s'agirait d'un montant de 450 millions. Une solution semble avoir été trouvée au niveau de ce musée puisqu'un accord doit intervenir au niveau fédéral. Malheureusement, le musée de l'histoire naturelle n'est pas le seul à connaître de graves problèmes. D'autres institutions culturelles de Bruxelles doivent également faire l'objet de rénovations assez lourdes. Je pense notamment aux Beaux Arts, au Cinquantenaire et à la Bibliothèque royale. A notre avis, il serait donc préférable d'établir un plan d'ensemble des institutions culturelles bruxelloises, plutôt que d'intervenir pour une institution bien précise.

En ce qui concerne les accords de coopération, ils pourraient effectivement intervenir mais à deux conditions. La première, c'est que la responsabilité de la rénovation des institutions culturelles incombe d'abord à l'Etat fédéral, via la Régie des Bâtiments dont le responsable est le ministre Daems. Il ne faudrait pas qu'une grande partie des moyens accordés à Bruxelles dans le cadre des accords de coopération soient utilisés uniquement pour la rénovation des institutions culturelles fédérales.

La deuxième condition, c'est que si un accord intervient pour financer en partie la rénovation de ces bâtiments, nous pensons qu'il faudrait établir un plan d'ensemble pour toutes les institutions culturelles bruxelloises. Il faudrait également établir un plan budgétaire pluriannuel de rénovation.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, ma question est la suivante : dans le cadre des négociations des accords de coopération, n'estimez-vous pas opportun de discuter avec le fédéral d'un plan d'ensemble pour toutes les institutions et de prévoir un programme pluriannuel, à condition qu'il y ait aussi une responsabilité financière du fédéral, via la Régie des Bâtiments ?

Mme la Présidente. — La parole est à François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie Mme Meunier de poser cette question. Je me réjouis du fait que le groupe Ecolo ne rejette pas mon idée en ce qui concerne la rénovation de l'Institut des Sciences naturelles. En effet, cet institut n'a plus fait l'objet de travaux depuis fort longtemps. Comme il abrite des collections exceptionnelles, il pourrait devenir une très belle vitrine, à la fois de la science à Bruxelles, et de Bruxelles vis-à-vis du monde extérieur. En outre, certaines parties du bâtiment présentent un intérêt patrimonial considérable et mériteraient d'être rénovées. Certaines collections, comme celles des iguanodons, gagneraient à être présentées dans le cadre d'une muséographie moderne.

Je précise, Madame Meunier, que j'attache la même importance à tous les musées de Bruxelles. Toutefois, il faut reconnaître que pratiquement tous les autres musées ont bénéficié, à des titres divers, de montants importants de la part de la Régie des Bâtiments, ces dernières années. Je cite, par exemple, le bâtiment du Grescham, Place Royale, le Musée des Instruments de Musique qui dépend du Musée d'Art et d'Histoire, la rénovation de la Tour de la Porte de Halle, du Musée de l'Armée et de plusieurs salles du Musée d'Art et d'Histoire du Cinquantenaire, etc.

A mon avis, il faut donc accorder une priorité à l'Institut des Sciences naturelles. Ceci pourrait d'ailleurs devenir l'un des projets phares que le gouvernement préconise de mettre sur pied dans le cadre du projet du PRD que vous connaissez.

L'intérêt de ce projet est que son financement s'étalera sur cinq ans, mais l'engagement principal pourrait intervenir dès 2002, à concurrence de 660 millions. Il portera tant sur la rénovation structurelle de l'aile Janlet que sur toute la muséographie.

Ce projet présente en fait l'énorme avantage d'être très bien avancé puisque non seulement le permis d'urbanisme est délivré mais les cahiers des charges des travaux sont prêts.

Je voudrais que ce projet serve de détonateur à une politique plus large de rénovation des musées. Sur ce plan, je vous rejoins totalement, pour les raisons que j'ai exposées.

Une fois acquis le projet de rénovation de l'Institut des Sciences naturelles, qui jouit d'ailleurs du soutien total des ministres Picqué et Ylieff, je suis prêt à envisager d'autres projets dans l'esprit que vous venez d'énoncer.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Ministre-Président, je tiens à faire deux brèves remarques.

Vous n'avez pas répondu aux deux balises que j'avais mises. Premièrement, la responsabilité incombe d'abord au fédéral via la Régie des Bâtiments qui, jusqu'à présent, a gravement manqué à ses obligations.

Deuxièmement, s'il y a intervention via l'accord de coopération, un plan pluriannuel d'ensemble s'impose avec des obligations bien précises à l'égard de la Régie des Bâtiments.

M. Denis Grimberghs. — Il y a un plan pluriannuel pour l'accord de coopération.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je peux répondre oui à vos deux questions.

M. Denis Grimberghs. — C'est le fédéral qui est compétent dans ce domaine.

Qui a demandé le permis de bâtir ? La Régie des Bâtiments, vous l'avez dit vous-même, Monsieur de Donnea.

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, vous n'avez pas la parole sur le sujet.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. PAUL GALAND A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CON-

TRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA CAPACITE D'INTERVENTION DES SERVICES DU SIAMU EN CAS DE CATASTROPHE AERIENNE EN REGION BRUXELLOISE »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER PAUL GALAND AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE INTERVENTIECAPACITEIT VAN DE BRANDWEERDIENSTEN EN HULPDIENSTEN IN GEVAL VAN EEN VLIEGTUIGRAMP IN HET HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand pour poser sa question.

M. Paul Galand. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, des événements dramatiques récents ont démontré que le risque zéro n'existe pas. C'est avec effroi que nous avons tous appris la nouvelle qu'un airbus s'était écrasé sur un quartier de la ville de New York, après les malheurs que cette ville avait connus récemment.

En vertu du principe de précaution des mesures de protection civile et de secours s'imposent. Nous avons lu dans la presse et entendu dans les médias que des organisations représentatives des travailleurs du SIAMU formulaient des remarques et exprimaient des inquiétudes par rapport à l'insuffisance des mesures prises actuellement.

Pouvez-vous confirmer, au contraire, que toutes les mesures possibles, puisque le risque zéro n'existe pas, de précaution, d'appréciation scientifique des risques et d'intervention ont été prises ?

Pouvez-vous nous affirmer que des plans existent, que l'évaluation des mesures à prendre est à jour, et que les moyens de secours disponibles sont suffisantes en fonction des risques envisageables ?

Mevr. de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter de vraag van de heer Galand heeft betrekking op een probleem dat de bevolking bezighoudt. De essentie ervan is of we in staat zijn de gevolgen van een eventuele catastrofe op te vangen. Een catastrofe kan uiteraard niet worden voorspeld, maar we moeten proberen op alles voorbereid te zijn.

Ik heb op dit ogenblik geen enkele reden om de verklaringen van de directie in twijfel te trekken wanneer zij beweert in staat te zijn de nodige maatregelen te nemen. Deze verklaring is een geruststelling voor de bevolking.

De vergelijking met de ramp in de Innovation, die door een bepaalde vakbond wordt gemaakt, houdt geen steek. Destijds waren er inderdaad 170 brandweerlieden en nu zijn er slechts 130. De brandweer van 30 jaar geleden kan evenwel niet worden vergeleken met de huidige brandweer. Overigens moest er ten tijde van de ramp met de Innovation versterking komen uit andere steden om de brand te helpen bestrijden. We moeten in elk geval redelijk blijven. Het belangrijkste is dat we de bevolking kunnen geruststellen.

Een tweede element betreft de opvulling van de personeelsformatie. Met de steun van het Parlement doen wij alle mogelijke inspanningen om meer kandidaten aan te werven. Dit jaar werden er 100 nieuwe recruten aangeworven. Het is tien jaar geleden dat dit nog is gebeurd. De aanwervingen gebeuren niet uitsluitend ter vervanging van gepensioneerden, maar om de personeelsformatie te vervolledigen. Ik heb er geen enkel bezwaar tegen dat de personeelsstructuur wordt herzien in het kader van de herziening van het statuut van de brandweer, maar alles moet op zijn tijd gebeuren.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, je suppose qu'un enseignement est retiré de chaque catastrophe de ce genre, qu'on en fait une évaluation scientifique. On sait que dans nos universités bruxelloises, il y a des spécialistes en évaluation de catastrophes. Je suppose que les services compétents font cette appréciation scientifique et vous remettent un rapport.

Ce rapport pourrait-il être communiqué dans un délai raisonnable à la commission des Affaires intérieures ? Cela rassurerait les parlementaires que nous sommes. A tout le moins, nous disposerions des outils scientifiques d'appréciation.

Mevr. de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, geregeld zijn er contacten met het buitenland om ervaringen uit te wisselen. Ik kan niet antwoorden op de vraag of er naar aanleiding van de recente catastrofe in New York overleg is geweest met buitenlandse specialisten. Hiertoe wordt een bepaalde procedure gevolgd. Op elk niveau worden er rampenplannen uitgewerkt : op het niveau van de gewone diensten, op dat van de burgemeester, van de gouverneur en van de federale overheid.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ACCESSIBILITE AU SITE INTERNET POUR L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PRD »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE TOEGANKELIJKHEID VAN DE INTERNETSITE

VOOR HET OPENBAAR ONDERZOEK OVER HET GEWOP »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, j'aimerais en appeler au secours de la technique, mais malheureusement, nous ne disposons pas ici d'un ordinateur qui nous permettrait de poser le geste proposé par tous vos dépliants et à la radio, et que je cite : « Si vous voulez des informations sur le PRD, c'est très simple : www.prd.irisnet.be ».

J'ai évidemment très vite voulu essayer; peut-être un peu trop tôt. J'ai fait cela avant le 15 novembre et je n'ai eu aucun résultat. Je me suis dit que c'était normal et qu'il fallait attendre le 15 novembre.

Hier, 15 novembre, j'ai retenté ma chance. Et j'ai reçu la réponse suivante : « Vous n'êtes pas autorisé à afficher cette page ».

Je me suis donc dit : « Tonnerre. Il doit y avoir des gens qui sont autorisés, mais pas moi ! ».

Croyant que les autres citoyens pouvaient le faire, j'ai encore essayé sur un autre ordinateur et … le même problème se pose. L'ordinateur propose le renvoi vers une autre adresse électronique. Laquelle ? La même que celle que l'on a déjà consultée. C'est donc une boucle sans fin !

Monsieur le Ministre-Président, vous devez vous douter que je ne viens pas ici pour amuser l'assemblée. Vous avez été invité à corriger cette erreur. On vous a écrit pour vous informer du problème. J'en ai moi-même saisi le CIRB ily a dix jours.

Donc, Monsieur le Ministre-Président, pour donner crédit à toute votre campagne d'information sur le PRD — qui, pour nous, ressort plus du marketing que de l'information —, pourriez-vous nous dire quand ce problème technique va être réparé ?

Mme la Présidente. — La parole à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Monsieur Grimberghs, je peux vous rassurer : il a toujours été convenu avec le CIRB que le site serait en ligne à partir du 15 novembre, date d'ouverture de l'enquête publique.

Ce matin, le CIRB m'a affirmé que le site serait accessible dès aujourd'hui, même s'il est encore appelé à évoluer dans les jours qui viennent, comme c'est le cas pour tous les sites internet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je suppose qu'il sera accessible après mon intervention. J'ai même eu l'espoir qu'en déposant ma question tôt ce matin, le problème serait réglé avant que je n'intervienne. Mais il y a un instant, ce n'était pas encore le cas.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je m'empresse d'aller téléphoner au CIRB pour leur faire part de mon inquiétude et de la vôtre, Monsieur Grimberghs.

INTERPELLATION

INTERPELLATIE

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite des interpellations.

Aan de orde is het vervolg van de interpellaties.

INTERPELLATION DE M. VINCENT DE WOLF A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE STATIONNEMENT AU SEIN DE NOTRE REGION, UN ENJEU REGIONAL MAJEUR »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER VINCENT DE WOLF TOT DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET PARKEREN IN HET GEWEST, EEN BELANGRIJK PROBLEEM VOOR HET GEWEST »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf pour développer son interpellation.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, chers Collègues, je voudrais vous parler du stationnement. Peut-être le secrétaire d'Etat a-t-il trouvé la solution ? Car, je ne sais si mes chers collègues l'ont vue, mais il y a une mobilette électrique stationnée devant le Parlement. Il s'agit en fait d'une mobilette utilisée par le cabinet du secrétaire d'Etat. Mais ce que je trouve extraordinaire, c'est sa plaque : « DELAT POWER ».

La solution au problème est peut-être là. Si l'on venait tous en mobilette. Et, avec nos noms sur la plaque, cela nous ferait une publicité permanente !

Mais, trêve de plaisanterie ! Il est vrai que le stationnement à Bruxelles devient de plus en plus anarchique. La plupart des solutions apportées par les communes sont les horodateurs, les paiements, les rotations, les contrôles …

Au début des années 90, le parquet sanctionnait si l'horodateur n'était pas alimenté. Plus tard, les communes du nord du pays, aux alentours de Courtrai, ont imaginé un système tendant à intercaler une taxe communale (horodateur parquet) et si l'horodateur n'était pas alimenté, le parquet entamait des poursuites. A Bruxelles, le parquet ne poursuit plus. Il met au pilon : une contravention sur trois sanctionne les horodateurs non alimentés.

Cette situation devient totalement ingérable. Les auxiliaires de police sont en permanence appelés pour des problèmes de maintien de l'ordre ou pour d'autres tâches, ce qui a pour conséquence un manque de contrôle des horodateurs.

Etterbeek a mis sur pied un plan de stationnement spécifique, voté par l'ensemble du conseil communal, qui dépénalise entièrement le système.

Ces principes en sont :

— l'engagement de stewards de stationnement;

— le vote d'un règlement-taxe qui soumet à « taxe-redevance » pour le service rendu à l'utilisateur;

— le mixage des zones rouges et vertes.

Les zones rouges sont les quartiers commerçants où la rotation est nécessaire pour favoriser l'accès des commerces à la clientèle, même en pleine ville où les grands parkings à proximité des centres commerciaux sont rares. Dans ces zones, même les riverains doivent payer. Cependant, un déplacement des problèmes de stationnement de ces zones vers les rues avoisinantes, vers les zones des riverains, a été constaté.

Les commerçants et les clients qui ne veulent pas payer se parquent dans les rues avoisinantes, polluant et perturbant les quartiers riverains.

Les zones vertes ont alors été imaginées. Ces zones permettent aux riverains — au sens large, tel que défini par la commune concernée — de stationner gratuitement.

Pourquoi ? Parce que la carte de riverain est totalement dépassée au niveau de la réglementation.

La carte riverain n'est pas attribuée aux voitures de leasing, aux voitures de société, de fonction. Un ménage ne peut disposer que d'une seule carte de riverain. De multiples difficultés confrontent ceux qui ne sont pas domiciliés dans la commune mais qui y vivent réellement, etc. Donc, la délivrance des cartes de riverain pose de nombreux problèmes et ne constitue plus une solution.

Le système que nous avons préconisé permet à la commune d'accréditer comme riverain toute personne qui, sans être domiciliée dans la commune, y vit principalement ou uniquement.

Pour les personnes handicapées et les personnes travaillant dans le médical ou le paramédical est prévue la gratuité du stationnement, ainsi que des possibilités d'abonnement pour les travailleurs, employés et commerçants de la commune qui la fréquentent régulièrement. Nous ne voulons pas en arriver à un système comme celui décrit dans « 1984 » de Georges Orwell, car la vie ne serait plus possible dans nos rues.

Nous avons donc appliqué le système que j'ai décrit dans 15 à 20 % des rues concernées.

Mais dans les zones limitrophes, des problèmes de déplacement, d'effets en matière de stationnement peuvent se produire.

Fondamentalement, le problème devrait être traité dans sa globalité.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

C'est d'ailleurs ce que j'ai répondu à une interpellation qui m'avait été adressée à ce sujet. Je crois qu'il s'agit d'un thème qui doit être traité au niveau de la région.

J'en arrive donc aux questions que je voulais vous poser, Monsieur Delathouwer : pouvez-vous imaginer de coordonner, partant du communal, les politiques de stationnement au niveau régional ?

Pourriez-vous faire ce que M. Gosuin a réalisé en matière de propreté, c'est-à-dire, mâcher en quelque sorte la besogne aux communes, rédiger un projet de règlement-type, un *modus operandi,* définir le cadre normatif et l'adresser aux communes comme redommandation, ce qui permettrait à ceux et celles qui veulent l'adopter de devoir ou de pouvoir le faire ?

Préférez-vous qu'une commission soit créée, qu'un groupe de travail soit institué ? Je crois que le Parlement est ouvert à toute initiative permettant d'aller dans ce sens. Peut-être s'agit-il aussi d'une réponse pratique aux interpellations de ce matin sur la fusion des communes ? Je crois que si l'on prend le temps de se parler, de se voir, de se mettre d'accord et de coordonner les actions, une fusion des communes n'est pas nécessaire.

M. le Président. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Secrétaire d'Etat, chers Collègues, je trouve, Monsieur De Wolf, que votre intervention sur le problème du stationnement était intéressante; nous en avons d'ailleurs traité à plusieurs reprises au sein de ce Parlement. C'est pourquoi j'ai été quelque peu étonné que cette interpellation soit inscrite à l'ordre du jour de notre séance plénière alors que nous avions déjà traité de cette question ici même, le 16 mars, par le biais d'une interpellation assez construite de Mme Grouwels, à laquelle tous les groupes s'étaient d'ailleurs associés. Nous l'avions fait, quelques mois plus tôt, avec un excellent rappel de M. Pesztat concernant toutes les dispositions existant antérieurement.

Nous avons ensuite travaillé en commission de l'Infrastructure au départ d'une résolution, Mme Meunier, que nous avons déposée pour forcer le débat sur la problématique du stationnement. Chaque fois que nous organisons un tel débat, M. Delathouwer nous répond, et je suis sûr qu'il le fera encore, qu'il faut bien entendu davantage de concertation, une meilleure coordination des politiques des communes en la matière et que le gouvernement va s'en charger.

A chaque fois, nous déposons une motion. Nous allons aujourd'hui encore déposer une motion motivée qui permettrait d'évaluer les actions menées par le gouvernement en la matière. A chaque fois, la majorité dépose une motion pure et simple. Je m'étonne donc que le rituel soit, d'une certaine façon, un peu immuable.

Cette fois-ci, on part d'un cas concret qui est celui d'Etterbeek : cette commune a imaginé un bon plan de stationnement. Vous le reconnaissez d'ailleurs vous-même dans une excellente petite brochure distribuée à tous vos concitoyens et même, vous vous mouillez puisque vous y déclarez que désormais, les automobilistes peu scrupuleux n'échapperont plus aux conséquences de leurs actes. Je trouve courageux de votre part de déclarer un certain nombre de choses qui ne sont pas toujours bien perçues, mais enfin, nous sommes encore loin des élections. Vous avez donc préparé un beau projet pour Etterbeek. Voilà une commune qui agit puisque le gouvernement régional ne le fait pas. Les autres communes font de même étant donné que le gouvernement régional ne réagit pas. Puis le bourgmestre d'Etterbeek vient nous demander si nous ne devrions pas nous coordonner !

J'ai même cru qu'il y avait eu des initiatives de conseillers communaux visant à ce que, dans les communes proches de la vôtre, et même dans la vôtre, on prenne l'initiative d'une concertation avec ses voisins. Mais vous venez ici demander au Parlement si c'est utile ! Je pense qu'on va vous dire oui dans quelques instants.

Cela étant, nous ne désespérons pas de voir les choses évoluer mais, puisque c'est la nouvelle bible à la mode — même si je n'ai pas pu le visionner sur Internet, j'ai évidemment lu le volume — je suis allé voir ce qui se trouvait dans le PRD sur le sujet.

Dans le fond, la réponse à la question de M. De Wolf se trouve peut-être dans le PRD. Que dit-on : « Plusieurs actions sont menées en concertation avec les communes en charge de la politique de stationnement et des zones de police, pour affiner » — notez bien que nous sommes dans le temps présent, plusieurs actions « sont menées » — « les outils réglementaires existants, étudier de nouveaux investissements, renforcer la tarification dans le sens d'une tarification progressive, mettre en place une structure de coordination, voire de gestion du stationnement, améliorer le contrôle, la répression et la perception des taxes-redevances, développer une base de données et un observatoire du stationnement, encourager la formation du développement de la communication avec le citoyen. ».

C'est très bien. Nous sommes d'accord sur cette partie du PRD. Le seul problème est de savoir quand.

La réponse est bien là. Il y aura, en tout cas, une structure de coordination et on hésite encore sur le point de savoir si cela ne devrait pas être une structure de gestion du stationnement pour l'ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale.

Vous l'aurez compris, je profite de l'occasion qui nous est donnée pour vous demander un peu plus de renseignements sur ce que vous êtes en train de faire.

Manifestement, M. De Wolf ne le sait pas. Nous non plus, mais, normalement, il devrait être plus informé que nous puisqu'il a la grande chance d'être bourgmestre et, en plus, membre de votre majorité.

J'ai eu l'occasion de poser la question à M. de Donnea qui l'a fait examiner par ses services : le plan pris par M. De Wolf a été adopté, après une étude sérieuse, par son conseil communal. Cette délibération est soumise à tutelle. Vous disposez donc d'un outil quasi naturel de coordination des activités communales via la tutelle. J'imagine donc que les services de tutelle ont réorienté le dossier introduit par la commune d'Etterbeek — ou, si elle ne l'avait pas introduit, ce dossier a évidemment été demandé — de telle sorte que l'administration communale fonctionnellement compétente examine avec sérieux si les initiatives louables prises par Etterbeek sont campatibles avec les intentions régionales et avec les initiatives prises par les autres communes, voire par la région elle-même sur le territoire des voiries régionales.

On a l'air de se demander comment il faut faire pour coordonner les activités des communes. Il y a quand même un moyen simple : la tutelle, qui ne devrait pas simplement être une tutelle formelle, mais également une tutelle d'intérêt régional, devrait permettre d'harmoniser les politiques.

Puisque je m'interroge, j'en profite pour vous interpeller, Monsieur Delathouwer, pour savoir si on agit bien de la sorte, si on a reçu tout le dossier d'Etterbeek, si on l'a analysé et si on a vérifié que toutes les décisions prises par le conseil communal sont bien conformes à l'intérêt régional et compatibles avec les initiatives prises dans les communes voisines et pas la région elle-même sur le territoire des voiries de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je vous remercie de votre attention et serai très attentif à vos réponses. *(Applaudissements sur les bancs PSC.)*

M. le Président. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'Etat, il y a quelques semaines, les représentants Ecolo de trois communes limitrophes, Etterbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert, prenaient l'initiative de proposer à leurs conseils communaux respectifs de créer une commission commune « mobilité » dite des « trois frontières » afin, notamment, de résoudre les problèmes de mobilité et de stationnement aux confins des trois communes, dans le quartier Montgomery.

Cette initiative faisait suite à un manque de politique intégrée et concertée de la part de ces trois communes.

Un bref rappel historique s'impose.

En effet, Etterbeek venait de mettre sur pied en septembre dernier un nouveau plan de stationnement tout à fait intéressant qui avait bien plus que le mérite d'exister, mais qui a eu un effet immédiat : la réaction des deux autres communes :

— à Woluwe-Saint-Pierre, des horodateurs ont été placés pour éviter le stationnement intempestif de voitures voulant éviter les horodateurs d'Etterbeek;

— à Woluwe-Saint-Lambert, l'initiative d'Etterbeek a provoqué la mise en chantier d'une réflexion concernant le stationnement, mais qui n'est pas terminée; rien cependant dans cette commune n'est prévu pour l'instant en matière de plan de mobilité, alors que cette problématique a déjà été abordée dans les deux autres, notamment via le dossier de base de leur PCD.

La proposition Ecolo de mettre sur pied une commission rassemblant les trois communes pour traiter ce dossier a été refusée à Etterbeek mais acceptée à Woluwe-Saint-Pierre, alors qu'à Woluwe-Saint-Lambert le conseil communal doit se prononcer la semaine prochaine. Il convient pourtant de rappeler que ces trois communes ont le même type de majorité (PRL-FDF) — cela devrait donc être facile — et forment la même zone de police, la zone 6.

Je constate ici que M. De Wolf, probablement agacé comme moi par cette cacophonie, a ouvert le débat sur l'opportunité qu'il y aurait à résoudre les problèmes de mobilité et de stationnement non plus d'une manière strictement locale, mais plutôt d'une manière intégrée via — je le cite, puisqu'il a utilisé dans sa demande d'interpellation les mêmes termes que ceux du communiqué de presse d'Ecolo — une « politique de stationnement globale et durable ». Je considère que l'attitude de M. De Wolf est un signal fort : en effet il est bourgmestre — c'est un de nos dix-neuf barons — et son « cri d'alarme » souligne opportunément les limites du pouvoir communal en matière de mobilité et de politique de stationnement.

La situation des trois communes que je viens de citer n'est qu'un exemple; on pourrait très facilement faire le même constat pour toutes les communes qui partagent des frontières, constat qui sera de plus en plus pertinent si on se rapproche de la première couronne de notre région.

Je ne vais pas ici rentrer dans le détail de ce qui est bien ou pas bien dans un plan de stationnement ou de circulation local, ce n'est pas l'objet de cette discussion.

Je ne vais pas non plus rentrer dans la polémique de savoir si la surveillance des horodateurs doit être assurée par la police ou par des stewards de stationnement, même si votre avis sur la question m'intéresse.

Je ne souhaite pas ici non plus relancer la question de l'autonomie communale, mais il me semble certain que la question de la mobilité doit trouver une grande partie de sa solution au niveau de la région et non pas à celui des communes.

Ce que je vous demande, par contre — comme M. Grimberghs — c'est quand et comment le gouvernement va traduire en réalité les intentions qu'il a déjà affichées sur cette question.

La déclaration gouvernementale dit clairement que « outre la promotion systématique des modes de transport alternatifs à la voiture, il faudra arriver à une maîtrise du stationnement automobile impliquant la réduction de l'offre de longue durée et une amélioration drastique du contrôle … Le stationnement sur la voie publique doit être coordonné entre la commune et la région dans le cadre de leurs compétences respectives ».

Les recommandations du Parlement bruxellois de juin 2000 sont aussi sans équivoque : « le Conseil plaide pour l'établissement d'un plan de déplacement urbain pour l'ensemble du territoire de la région, qui intègre le transport de personnes, marchandises, circulation et stationnement.

Dans le projet de PRD actuellement à l'étude il est clairement indiqué que « plusieurs actions seront menées en concertation avec les communes pour mettre en place une structure de coordination voire de gestion du stationnement … pour développer une base de données et un observatoire du stationnement.

Vous aviez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, été interpellé le 30 juin 2000 sur cette problématique du stationnement, et aviez répondu … que la réponse à toutes ces questions se trouvait dans un plan Iris à actualiser, mais 18 mois se sont passés depuis lors sans que nous n'ayons vu arriver celui-ci.

J'ai bien reçu ce matin dans ma boîte aux lettres cette plaquette qui évoque le plan Iris à l'horizon 2005.

J'espère bien qu'il ne faudra pas attendre 2005 pour que vous ayez pris des initiatives dans ce domaine. Par ailleurs, on n'y lit plus rien sur les initiatives que la région pourrait prendre afin de se substituer aux communes qui connaissent des problèmes de voisinage.

Je viens donc de rappeler brièvement le point de vue plusieurs fois répété de la majorité : j'ai cité le PRD, la déclaration gouvernementale et les recommandations du Parlement. Si toutes ces intentions vont dans la bonne direction, elles ne sont pourtant que minimalistes aux yeux d'Ecolo, d'autant qu'elles ne sont pas suivies de réalisations concrètes.

Ma collègue Geneviève Meunier s'exprimait à cette même tribune le 16 mars de cette année, et rappelait le point de vue d'Ecolo : devant le manque de politique coordonnée et surtout volontariste de la part des communes, devant leur inertie, nous plaidons pour le transfert de compétence à la région. Nous plaidons également pour l'institution d'une agence régionale de stationnement qui pourrait prendre en charge cette matière.

Dans ses recommandations de juin 2000, déjà citées plus haut, le Conseil proposait « la création d'une intercommunale gérant et contrôlant le stationnement tant sur les voiries régionales que communales ».

Même si ces deux propositions ne sont pas identiques, elles ont au moins un point commun : la nécessité impérieuse que la région prenne ses responsabilités dans cette matière et se substitue aux communes afin qu'une politique cohérente et harmonisée en matière de stationnement voie le jour. J'ose espérer que cela prendra moins de temps que pour la révision de la circulaire De Saeger, que nous attendons toujours …

Je terminerai par une réflexion et une question. En mars, Mme Meunier, faisant suite à Mme Grouwels, s'adressait à M. de Donnea à ce sujet. La semaine prochaine, j'interpellerai à propos d'un parking à un endroit de la région, dans le quartier de Rodebeek; on m'a conseillé de m'adresser à MM. Chabert et Draps, et aujourd'hui, Monsieur le Secrétaire d'Etat, c'est vous qui êtes interpellé.

Ne pensez-vous pas que le fait que vous soyez au minimum trois ministres à vous occuper de la problématique du stationnement en Région bruxelloise soit de nature à « déresponsabiliser » chacun d'entre vous, avec pour résultat que rien ne bouge ou alors très peu de choses. Poser la question, c'est un peu y répondre …

Mevr. de Voorzitter. — De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris, heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik zou er mij natuurlijk gemakkelijk kunnen van afmaken, aangezien de heer Grimberghs reeds alle antwoorden schijnt te kennen. Hij voorspelde dat ik zou antwoorden dat we vooruitgang maken, maar ziet zelf geen vooruitgang. Ik zal hem het tegendeel bewijzen. Natuurlijk zal ik wel degelijk ingaan op de interpellatie, des te meer omdat de heer Grimberghs kennelijk toch een paar vragen had. Zo wil hij weten wat de regering denkt over het plan van Etterbeek, waar hij schijnbaar positief tegenover staat. Ik zal hem straks de gewestelijke visie daarop uiteenzetten.

Vooraleer mijn ettelijke bladzijden tellend antwoord te brengen — ik wou volledig zijn — formuleer ik een paar beschouwingen die het thema van het parkeerbeleid overstijgen. Zowel de heer Ide als de heer De Wolf plaatsen het thema in een ruimer kader, met name het mobiliteitsvraagstuk, dat ons allen bezig houdt. Welnu, met een parkeerbeleid alleen lossen wij de mobiliteitsproblemen niet op. Anderzijds zullen wij de mobiliteitsproblemen niet oplossen zonder ten minste het parkeerprobleem aan te pakken. Tot zover een eerste beschouwing.

Ten tweede, de heer Ide heeft gevraagd hoe het staat met het Iris-plan.

Het feit is dat het Iris-plan een mobiliteitsplan is dat in 1998 werd vastgelegd. Het is uiteraard niet allesomvattend, noch houdt het rekening met recente fenomenen. Dat laatste zal wel het geval zijn met het nieuwe Iris-plan dat begin volgend jaar het bestaande plan zal actualiseren. Laat er geen twijfel over bestaan : het huidige Iris-plan blijft de leidraad voor de regering bij de uittekening van het beleid tot wanneer er een nieuw Iris-plan is opgemaakt. Ik voorzie dat zulks pas over een jaar of twee afgerond zal zijn.

Een derde algemene bedenking is de volgende. Ik denk dat de vraag die vanochtend werd gesteld, met name of er gekozen wordt voor fusie dan wel voor een herschikking van bevoegdheden en samenwerking tussen gemeenten, hier cruciaal is. Met het parkeerbeleid zullen de gemeenten moeten bewijzen dat zij in staat zijn om samen te werken en de problemen op dat vlak, die overigens niet los te zien zijn van de problemen terzake elders in het gewest, te verhelpen. Inderdaad, u kunt niet de parkeerproblemen in één gemeente oplossen en ze in de andere gemeenten verwaarlozen. U zou bijna kunnen zeggen dat de gemeenten veroordeeld zijn tot een oplossing voor het parkeerbeleid. Dit is ook de keuze die de regering maakt : samen met de gemeenten zoeken regering en Parlement naar een goed antwoord op de problemen, wat ook mijn eindconclusie zal zijn.

Hiermee ben ik meteen ingegaan op één van de vragen. Als we niet kunnen komen tot een nauwe samenwerking, dan zullen wij hier vroeg of laat — en misschien sneller dan verwacht — worden geconfronteerd met de vraag naar de fusie van de gemeenten. Die wordt dan in ons gewest onvermijdelijk. U weet wat ik daarover denk. Ik ben voorstander van de herschikking van de bevoegdheden. Moet ik er nog aan herinneren dat de regering — op grond van een ruimere meerderheid dan de huidige coalitie — beslist heeft de autonomie van de gemeenten te respecteren. Dat zullen wij doen, net zoals wij ervoor zullen zorgen ze allen rond de tafel te krijgen.

M. De Wolf m'a demandé, en premier lieu, si afin d'élaborer une politique de stationnement globale et durable, il ne serait pas nécessaire de coordonner l'ensemble des politiques communales, notamment pour les zones frontières, et quelles initiatives ont été prises en ce sens. Bien évidemment, les politiques communales en matière de stationnement doivent être coordonnées : cet objectif est clairement repris dans notre déclaration gouvernementale, qui a par ailleurs confirmé que le stationnement est une matière communale à enjeu régional, d'où la nécessité de collaborer.

Le 17 mars 2000 déjà, votre collègue Pesztat m'interpellait à ce sujet et je lui avais fait une réponse circonstanciée en rappelant :

— les objectifs du plan Iris en matière de stationnement;

— le cadre du dialogue stationnement région/communes, articulé sur 5 groupes de travail que je n'énumérerai pas;

— l'installation d'un Observatoire du stationnement chargé des études, de la concertation et de la communication à réaliser en commun pour une bonne gestion du stationnement;

— mes objectifs personnels quant à cette gestion : planification, transversalité, politique globale et mise en œuvre locale, cohérence, concertation, contrôle et information;

— les actions prioritaires développées par les groupes de travail.

Au-delà du dialogue région/communes, j'ai entamé des concertations structurées avec M. Dejemeppe, procureur du Roi.

Trois groupes de travail région/parquet/communes, actifs depuis le début 2001, cherchent des solutions concrètes pour lutter contre les vitesses excessives, mieux gérer les conflits tram-piétons et le contrôle du stationnement, en particulier, des aires de livraisons.

Il s'agit de dénoncer la spirale manque de moyens/limitation des poursuites/démotivation des usagers et des polices. Ces concertations font progressivement prendre conscience aux substituts du parquet de l'enjeu régional du stationnement, à savoir qu'un contrôle et une répression efficaces encouragent le report modal vers les modes alternatifs et réduisent ainsi la congestion pour améliorer notre qualité de vie et le rendement de nos activités économiques. Je vous renvoie, à cet égard, à la presse du 18 septembre dernier qui titrait : « dès 47 % PV de roulage classés sans suite en février 2001, ce chiffre est tombé à 6 % au mois d'août ».

Je me suis également rendu à la commune d'Auderghem, avec mon collègue M. Gosuin, d'ailleurs, à l'occasion de la mise en application du règlement de stationnement dont j'ai épinglé des points positifs, à savoir des zones rouges avec horodateurs à deux tarifs progressifs, des zones bleues — qui, dans votre commune, Monsieur De Wolf, deviennent des zones vertes — en « cordon sanitaire », des cartes riverains attribuées souplement, avec un large secteur d'application, des informations et concertations, des contrôles quotidiens en zone payante — 674 PV établis en novembre 1999 — l'acquisition de sabots pour l'immobilisation des véhicules en infraction.

Mais j'ai également relevé certains points qui posent problèmes. Il n'y a pas d'alternative locale pour les navetteurs, qui sont renvoyés aux frontières de la zone protégée, c'est-à-dire, souvent, sur

les autres communes. Par ailleurs, par le biais d'une carte de stationnement offerte pour 200 francs par an, tout citoyen de la commune dispose d'un avantage tarifaire sur les non-résidents, en zone payante.

Or, trop de facilités de stationnement réservées aux seuls Auderghemois n'encouragent pas ceux-ci à recourir à d'autres modes. Autant il est nécessaire de protéger le stationnement à domicile — mais la carte riverains est dépassée aujourd'hui — autant il est opportun de définir des règles pour un meilleur partage de l'espace public à destination et d'encourager l'utilisation des modes alternatifs pour tous, y compris les Auderghemois.

J'en profite pour vous donner mon point de vue régional sur l'initiative prise par Etterbeek.

— La décomposition en zones rouges — ou il y a forte pression — et en zones vertes ceinturant les rouges, ou pour des noyaux commerciaux ou administratifs secondaires, est tout à fait conforme à la vision régionale.

— La mise au point d'un règlement-taxe au lieu d'un règlement-redevance, ce qui permet des poursuites engagées par le receveur communal — une sommation qui prend la forme d'un extrait de rôle, et après 15 jours, l'huissier de justice — est certainement plus dissuasive pour l'usager et plus rémunératrice pour la commune; la mise sur pied d'un service à gestion séparée constitue une première régionale dont je vous félicite.

— La surveillance effectuée par des stewards spécifiques attachés à des zones permet un contrôle plus assidu que quand cette tâche était dévolue à la police. J'ai personnellement pu constater la motivation de vos jeunes préposés aux contrôles. Je précise — si besoin est — que ce n'était pas parce que j'étais en infraction !

— La prise en compte dans votre dérogation des personnes à mobilité réduite et du personnel médical itinérant est aussi à relever.

— Il subsiste une difficulté : les stewards ne sont pas habilités à sanctionner les stationnements illicites pour d'autres motifs que le parking payant et, dès lors, des policiers restent nécessaires. Ces derniers, en liaison GSM avec les stewards, doivent donc dans certains cas se déplacer sur le site. Cela pose déjà problème actuellement et en posera vraisemblablement davantage à l'avenir en raison de la réforme des polices en train de se mettre en place.

Seule ombre au tableau, comme à Auderghem, les nuisances du stationnement se reportent en limite des zones réglementées, parfois sur d'autres communes. A cet égard, il est évident que la solution à ce problème demandera la mise sur pied d'une concertation avec les communes limitrophes. Par ailleurs, la gratuité offerte aux etterbeekois en zone verte ne les encourage pas à apoter pour des modes écomobiles — marche, vélo, transports publics — alors qu'il s'agit précisément de déplacements courts pour lesquels des alternatives devraient être trouvées.

En février 2001, j'ai eu l'occasion, lors d'une conférence de presse, de rappeler le rôle des différents acteurs institutionnels qui composent le paysage de la mobilité en général et du stationnement en particulier.

En bref, quels sont les responsables ?

— Le secrétaire d'Etat Draps pour la révision de la circulaire De Saeger; il est occupé à faire du bon travail en la matière.

— Le Ministre-Président de Donnea pour la cohérence des plans communaux de développement.

— Le ministre Gosuin, bourgmestre empêché d'Auderghem, pour la politique volontariste developpée dans cette commune qui a ouvert la voie dans la région, dans la foulée des principes du plan Iris, ainsi que pour les permis d'environnement, en ce qui concerne les parkings hors voiries notamment.

— Le ministre Chabert pour l'approbation des règlements complémentaires en voiries régionales et les contrats d'axes STIB.

— La ministre Durant — il ne faut pas l'oublier — pour le code de la route et l'approbation des règlements complémentaires en voirie communale, matières où quelques questions restent en suspens.

— Les collèges des différentes communes pour la gestion du stationnement.

— Votre serviteur, enfin, pour le plan Iris, en ce qui concerne la politique régionale du volet stationnement, et pour les conventions de mobilité, notamment les plans communaux de mobilité sur lesquels ces conventions devraient s'appuyer.

En matière d'enjeux, j'avais cité, entre autres, les objectifs de report modal de la navette entrante, qui doit être « stimulée » à se reporter sur les transports en commun par une raréfaction de l'offre « longue durée » en voirie et hors voirie. La navette entrante à la pointe du matin est de l'ordre de 120.000 véhicules. Dans un premier temps, le RER devrait nous permettre de diminuer le stock stationnement longue durée d'au moins 20.000 places.

De federale regering en de andere gewesten zullen eisen dat het GEN rendabel is. Als we erin slagen 40.000 automobilisten ervan te overtuigen de trein te nemen, betekent dit dat er 20.000 parkeerplaatsen minder nodig zijn. Het is niet onze bedoeling de Brusselaars die een auto bezitten te straffen, maar wel om personen die nu de trein nemen te ontraden hun auto te gebruiken. In de eerste fase van het GEN moeten in heel het Brussels Hoofdstedelijk Gewest dus 20.000 parkeerplaatsen verdwijnen.

A celles-ci s'ajoute un glissement de dix mille places de la voirie vers les parkings publics, mais je propose de revenir sur le sujet à un autre moment pour ne pas trop allonger cette discussion.

En matière de stratégie j'avais évoqué les actions suivantes :

— révision circulaire De Saeger : mon collègue Draps met la dernière main à son projet, sur des bases qui me paraissent suffisamment volontaristes pour inverser la tendance;

— si les pouvoirs publics n'agissent qu'au niveau des permis d'urbanisme, les constructions de bureaux ayant une durée de vie moyenne de quarante ans, notre action ne porterait que sur un renouvellement du parc immobilier de 2 à 3 % par an : il faut

donc avoir une action plus immédiate sur le parc immobilier existant, par le biais du renouvellement du permis d'environnement. Je plaidais, en février, pour une application des normes « urbanisme » au niveau du permis d'environnement, dans une période de transition de ± cinq ans.

L'entreprise qui accepterait de transformer son parc « parking excédentaire » immédiatement — conversion en archives, local de fitness, salle de réunions, cession de parkings à des habitants riverains … — serait délivrée de toute redevance.

Cette piste que j'évoquais, en février 2001, a été reprise au niveau du PRD, puisqu'il y est stipulé :

« Dans les immeubles existants, la mise en place d'une politique de limitation du stationnement hors voirie s'appuiera sur les permis d'environnement. A cet effet, des normes de capacité de stationnement hors voiries seront établies en fonction de critères tels que l'accessibilité, la desserte des transports en commun, la localisation et la fonction économique concernée.

L'élaboration d'un plan de déplacements d'entreprise sera un des éléments requis pour la modulation des normes de stationnement appliquées par le permis d'environnement. A défaut de mettre sur pied, dans un certain délai, un plan de déplacements efficace, l'entreprise pourra faire l'objet d'une taxation de ses emplacements de stationnement. ».

Le 19 juillet 2001, j'ai introduit à l'échelon du gouvernement une note circonstanciée faisant état de la suite des actions à mener au niveau de la région.

Y étaient repris les éléments suivants :

— les objectifs d'une politique régionale du stationnement, à décliner au niveau des communes;

— la coordination actuelle entre les acteurs institutionnels;

— les principes généraux d'une bonne politique de stationnement;

— les enjeux et stratégies tels qu'évoqués plus haut;

— les mesures à prendre sur lesquelles je suis disposé à revenir.

En ce qui concerne les décisions prises par le gouvernement, il était donné mission :

« — au secrétaire d'Etat à la Mobilité de continuer le dialogue amorcé à l'échelon des communes et du parquet;

— au Ministre-Président : de procéder à une consultation juridique pour examiner la portée de la loi du 26 juillet 1971 — portant sur l'agglomération — et de l'ordonnance du 14 mai 1998, en matière de tutelle et de coordination des politiques de stationnement des communes;

— au ministre des Travaux publics et au secrétaire d'Etat à la Mobilité d'établir des conventions de mobilité avec les communes qui respectent ces principes, et d'examiner l'opportunité de la création d'une brigade intercommunale de mobilité, destinée à surveiller les voiries régionales et les axes empruntés par les transports en commun de surface;

— au secrétaire d'Etat à la Mobilité, en association étroite avec le Ministre-Président et le ministre des Travaux publics, d'organiser, dans le cadre du dialogue « stationnement » même, avec les communes, une concertation sur la forme juridique la plus adéquate à mettre sur pied pour améliorer la gestion et le contrôle de stationnement. ».

En ce qui concerne ce dernier point, la conférence région/communes chargée de progresser dans la définition d'une structure de coordination est prévue vers la mi-décembre; les invitations seront lancées incessamment.

J'en arrive à votre deuxième question, Monsieur De Wolf : est-il envisageable, que sur la base de ce plan ou d'un autre, à définir par vos soins, tout comme votre collègue, le ministre Gosuin, l'a proposé en matière de propreté, des recommandations et un projet type soient soumis aux communes ?

Je n'envisage pas, à ce stade, d'établir un plan de stationnement régional, la matière étant — on l'a dit et répété — de compétence communale.

La région dispose de son plan Iris, dont l'actualisation démarrera en janvier 2002 et qui comprend un volet « stationnement », et de son projet de PRD à l'enquête publique.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Il est également prévu que, dans le cadre de la conclusion des conventions de mobilité avec les communes, un plan communal de mobilité soit établi et subventionné par la région, à l'instar de ce qui a été fait en Flandre.

A travers le dialogue « stationnement », une série de recommandations ont été faites, par l'administration régionale et l'Association de la Ville et des Communes, aux représentants des communes présents aux séminaires. Je dispose par ailleurs d'un résumé de ces différentes mesures, dont je suis prêt à faire part à l'honorable membre et à toute autre personne intéressée.

Peut-être la communication entre les délégués des communes et leurs mandataires communaux n'est-elle pas toujours des plus optimales et ces recommandations ne sont-elles pas parvenues aux responsables politiques ?

Je constate en tout cas que ces recommandations sont bien arrivées à Auderghem et à Etterbeek. Ce que vous avez fait s'inscrit dans la suite logique de ce que l'Association de la Ville et des Communes a préparé.

Le paysage du stationnement se déclinerait donc comme suit :

— au niveau de la planification :

les objectifs généraux, les enjeux régionaux, certains outils réglementaires et la banque de données générale sont prédéfinis par la région. Les communes établissent leur stratégie fine dans le cadre du plan de mobilité, lequel est approuvé et subsidié par la région, qui en vérifie la cohérence régionale et notamment les effets de bords au frontière de chaque commune;

— au niveau de la gestion :

régions et communes doivent se mettre d'accord sur les missions attribuées à l'organe de coordination, pour optimiser les effets d'échelle en matière de commande d'équipement (horodateur, …) harmoniser les contraintes pour le public (zones rouges, vertes, avantages tarifaires riverains, …) et rationaliser le contrôle et la répression;

— au niveau du pilotage :

un observatoire du stationnement, sous la houlette de l'Association de la Ville et des Communes, est en cours de mise en place pour développer les études générales, la concertation et l'information/formation des experts communaux, ainsi qu'une banque de données du stationnement qui, à terme, reprendra tous les emplacements de stationnement en voirie et hors voirie et qui constituera un outil adéquat d'aide à la décision.

De heer Grimberghs heeft geen ongelijk wanneer hij zegt dat wij dikwijls in herhaling vervallen.

In elk geval staan wij klaar om half december met de drie betrokken ministers van de regering, met de gemeenten en met de Brusselse afdeling van de Vereniging van Steden en Gemeenten rond de tafel te gaan zitten. Ik hoop dat het tot een nuttige bespreking zal komen. Ik vind het positief dat iemand die lid is van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en tegelijkertijd burgemeester van een van de Brusselse gemeenten, hier pleit om samen te werken met andere gemeenten.

Monsieur Ide, c'est effectivement un signal fort mais il faudrait que nous ayons l'accord des 19 communes.

Ik hoop in januari hier over hetzelfde onderwerp te kunnen spreken en dat ik dan positief nieuws kan brengen in verband met de verdere uitwerking op het niveau van de gemeenten. Ik laat mij niet verleiden om nu reeds te zeggen hoe die samenwerking concreet moet gebeuren. Ik herinner mij dat mijn voorganger, de heer Hasquin, heeft voorgesteld een regie op te richten. Er zijn verschillende mogelijkheden om het probleem op te lossen. Juridisch gezien zijn het er twaalf. Er zullen voorstanders zijn van een oplossing op het niveau van het gewest, anderen zullen een oplossing op het niveau van de gemeenten voorstaan. Wanneer wij allen samen rond de tafel zitten en het gezond verstand laten primeren, zullen we tot een degelijke oplossing komen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, je voulais simplement faire remarquer à M. Grimberghs que, selon moi, cette interpellation avait sa place aujourd'hui en séance publique compte tenu de l'importance des interventions qui ont eu lieu.

Mme la Présidente. — D'autant que c'est le Bureau élargi qui fixe les différents points à discuter en séance plénière ou en commission !

Vous avez un représentant et une représentante au Bureau élargi.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, vous étiez absente à ce moment-là, mais je n'ai pas critiqué le Bureau élargi !

Mme la Présidente. — Je le sais ! Ce n'est pas parce que je suis absente que je n'entends pas ce qui se dit !

M. Vincent De Wolf. — Je tiens à remercier tant M. Ide que M. le secrétaire d'Etat pour la teneur de leurs propos car on a peut-être commencé à progresser aujourd'hui.

Je veux bien essayer de plaider dans un autre céanacle — par exemple au niveau de la conférence des Bourgmestres — en faveur de la cohérence.

Personnellement, j'insiste pour que vous donniez, Monsieur le Secrétaire d'Etat, un guide aux communes avec une recommandation concrète, une réunion, bref une sorte de *modus operandi* que vous distribuez.

Voilà qui est de nature à susciter une harmonisation.

ORDRES DU JOUR

Dépôt

MOTIES

Indiening

Mme la Présidente. — En conclusion de cette interpellation deux ordres du jour ont été déposés.

Tot besluit van deze interpellatie werden twee moties ingediend.

Le premier, motivé, signé par MM. Cerexhe, Grimberghs, Ide et Mme Meunier, est libellé comme suit :

« Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— Ayant entendu l'interpellation de M. Vincent De Wolf à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le stationnement au sein de notre région, un enjeu régional majeur », et la réponse du secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale;

— Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de mettre tout en œuvre pour organiser, en concertation avec les dix-neuf communes, la généralisation du stationnement payant dans les zones de bureaux;

— Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'initier l'instauration, avec les représentants des dix-neuf commu-

nes, d'une intercommunale gérant la politique du stationnement sur tout le territoire régional. ».

De eerste, gemotiveerd, ondertekend door de heren Cerexhe, Grimberghs, Ide en mevrouw Meunier luidt als volgt :

« De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— Gehoord hebbende de interpellatie van de heer Vincent De Wolf tot de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het parkeren in het gewest, een belangrijk probleem voor het gewest », en het antwoord van de staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest;

— Vraagt de Brusselse hoofdstedelijke regering om alles in het werk te stellen om het betalend parkeren in overleg met de negentien gemeenten in alle kantoorzones in te voeren;

— Vraagt de Brusselse hoofdstedelijke regering om met de vertegenwoordigers van de negentien gemeenten een intercommunale op te richten dat een parkeerbeleid voert op heel het gewestelijk grondgebied. ».

Le deuxième, l'ordre du jour pur et simple, est signé par Mme Lemesre et M. Daïf.

De tweede, de eenvoudige motie, is ondertekend door mevrouw Lemesre en de heer Daïf.

Le vote sur ces ordres du jour aura lieu ultérieurement.

Over deze moties zal later worden gestemd.

La discussion est close.

De bespreking is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA MISE EN ŒUVRE DES ACCORDS DE COOPERATION LIANT L'ETAT BELGE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR CE QUI CONCERNE L'ACCUEIL DES INSTITUTIONS INTERNATIONALES SUR LE TERRITOIRE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE UITVOERING VAN DE SAMENWERKINGSAKKOORDEN TUSSEN DE BELGISCHE STAAT EN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST OVER DE VESTIGING VAN DE INTERNATIONALE INSTELLINGEN IN HET GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, cette question s'inscrit dans la suite des déclarations de votre secrétaire d'Etat, Willem Draps, à propos du caractère obsolète de diverses dispositions inscrites dans les accords de coopération qui lient l'Etat belge et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour ce qui concerne l'organisation de l'accueil des institutions internationales sur le territoire de notre région.

Depuis des années, inlassablement, quel que soit le titulaire des postes à responsabilité dans ce domaine au niveau du gouvernement, j'ai interrogé les ministres responsables de notre gouvernement sur la manière dont ils assuraient la concrétisation des objectifs fixés dans ces accords de coopération.

Force est de constater qu'assez régulièrement, certains protagonistes oubliaient ou feignaient d'oublier certaines des dispositions de ces accords de coopération non réalisées. Parfois avec la volonté de reprendre tout à zéro — je pense notamment à M. Hasquin —, parfois aussi par manque de courage politique. Mais je n'avais jamais entendu de responsable politique émettre, comme M. Draps l'a fait lors de la séance plénière du 17 octobre dernier, l'hypothèse que ces accords de coopération seraient tombés en désuétude !

Si tel est le cas, Monsieur le Ministre-Président, faites un tri. Il serait dommage que des accords de coopération, parfois âprement négociés avec le gouvernement fédéral, ne soient pas appliqués sans même les avoir relus. Il y a déjà plusieurs années, j'avais d'ailleurs moi-même déposé une proposition visant à organiser un service au sein du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour assurer le suivi des accords de coopération et qui les collectionnerait, de telle sorte qu'on ne doive pas me téléphoner pour essayer de les retrouver ! … alors qu'ils ont été publiés au *Moniteur belge* !

Il serait en effet plus efficace qu'un seul service rassemble l'ensemble de ces informations. Cette proposition est toujours en suspens; M. Pesztat et moi-même l'avons redéposée au début de cette législature.

Dès lors, je souhaiterais, Monsieur le Ministre-Président, que vous nous indiquiez, dans le contexte assez particulier de la vente d'un certain nombre d'immeubles dans le Quartier européen :

1. Quel est l'inventaire des dispositions des accords de coopération que vous considérez comme n'étant plus actuel ? Inversément, quelles sont les dispositions des accords de coopération signés antérieurement que vous comptez poursuivre ? Comment vous organisez-vous, tant au niveau du gouvernement qu'au niveau de son administration, pour assurer la mise en œuvre de ces accords de coopération ?

2. Quelles sont vos options en ce qui concerne la politique de localisation des institutions européennes dans notre région ? J'ai cru comprendre qu'elles sont différentes des options suivies par les auteurs des accords de coopération précédents, notamment en ce qui concerne la problématique de la fixation des propriétés régionales et fédérales dans le Quartier européen.

3. Quelles sont vos options en ce qui concerne la localisation des services administratifs fédéraux dans l'Espace Bruxelles-Europe ? La possibilité a été évoquée que certains services fédéraux quittent les immeubles qu'ils occupent pour faire de la place à certaines institutions européennes, pour d'ailleurs, hypothèse qui existe pour le ministère des Affaires économiques, refaire du logement dans des bâtiments qui étaient des immeubles à appartements transformés en bureaux, pour y installer parfois des administrations publiques, ce qui est toujours regrettable.

Si certains services étaient appelés à se délocaliser, c'est le cas par exemple du bâtiment du ministère de l'Emploi et du Travail puisqu'il est à vendre, comment envisagez-vous la réutilisation des bâtiments qui hébergeaient précédemment des services publics fédéraux ?

Quatrième question très précise, en particulier et j'en termine, quelle est votre option pour ce qui concerne l'avenir des bâtiments du Résidence-Palace (bâtiment A et bâtiment C); du ministère de l'Emploi et du Travail (rue Belliard 51-55); du ministère des Affaires économiques, square de Meuus qui était précédemment un immeuble de logement et dont le pendant est toujours consacré au logement ?

Je serai fort attentif à vos réponses.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, la question de M. Grimberghs porte sur la mise en œuvre des accords de coopération concernant l'accueil des institutions internationales sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et donc pas sur l'accord de coopération en matière de travaux.

Monsieur Grimberghs, je m'étonne donc quelque peu que le texte de votre question comporte également une référence à l'Accord de Coopération de 1993 et de ses avenants. Cet accord concerne des initiatives destinées à promouvoir le rôle international et la fonction de capitale de Bruxelles. Pour vous rassurer, sachez que toutes dispositions de l'accord de 1993 non modifiées par les avenants ultérieurs restent d'application. Cet accord de coopération est mis en œuvre efficacement et les montants qui seront engagés cette année, d'après les toutes dernières informations dont je dispose, dépasseront pour la première fois le chiffre historique de 4 milliards de francs sur les 5 milliards disponibles. Vous pouvez constater qu'on a bien travaillé cette année à cet égard.

Pour en revenir au cœur de votre préoccupation, le secrétaire d'Etat W. Draps, dans son intervention du 17 octobre dernier, lors de la séance plénière du matin, faisait référence à l'accord de coopération du 9 mars 1990 (publié au *Moniteur belge* du 27 avril 1990) entre l'Etat belge et la Région de Bruxelles-Capitale, relatif à la répartition et à la destination de biens immeubles. C'est bien de cet accord dont il est question, accord trouvant son fondement politique dans les débats qui ont entouré la réalisation de l'étude Espace Bruxelles Europe que j'avais eu le plaisir de lancer à l'époque, en collaboration avec le regretté Jean-Louis Thys.

Cet accord disposait notamment que :

— l'îlot Belliard-Van Maerlant est la propriété de l'Etat;

— l'îlot est destiné à la construction d'immeubles, construits selon les normes européennes, à destination de services publics nationaux ou européens et d'immeubles à destination de logements, de commerces et d'équipements récréatifs;

— l'Etat s'engage à faire réaliser un projet d'aménagement de l'îlot prévoyant d'une part, à front de la rue Belliard, des immeubles à destination des services publics et, d'autre part, des immeubles de logement, de commerce et d'équipement récréatif sur l'autre partie de l'îlot;

— l'Etat et la région s'engagent à procéder aux procédures administratives pour tout l'îlot simultanément;

— le financement des études et des travaux sera pris en charge par l'Etat et la région suivant un mode à convenir pour les parties communes et chacun en ce qui le concerne pour sa partie privative;

— une convention doit lier l'Etat et la région pour fixer le programme, l'intervention financière et les délais de réalisation des études et des travaux.

Cet accord date de 1990. Les choses depuis lors ont évolué et nous nous employons notamment à cicatriser une série d'erreurs du passé dans le quartier.

Il est clair que si l'on devait reconstruire le quartier européen, nous le ferions probablement d'une toute autre manière aujourd'hui; mais, les conditions des années 1980-1990 étaient telles que … Mais, différents élements me poussent à croire, à l'unisson donc avec le secrétaire d'Etat Draps, que certaines dispositions de l'accord de 1990 sont obsolètes. Tout d'abord, compte tenu de la rénovation du couvent Van Maerlant on peut se poser la question de l'opportunité de construire sur l'îlot Belliard-Van Maerlant. Aussi, le projet d'aménagement d'un espace vert avec un parking pour autocar en sous-sol a-t-il vu le jour.

Ce projet est d'ailleurs conforme au PRAS. De plus, l'article 4, § 4, dudit accord prévoit qu'une convention entre l'Etat et la Région de Bruxelles-Capitale sera signée dans les 3 mois de l'entrée en vigueur du PPAS.

Ensuite, l'article 11, § 1er, dispose que si les délais prévus n'étaient pas respectés par l'une ou l'autre des parties contractantes, celle-ci s'engage à indemniser l'autre partie du préjudice subi. Le PPAS en question, le n° 60-13 « Résidence Palace » - îlot 2, a été publié le 21 juillet 1993 au *Moniteur belge* et est entré en vigueur 15 jours plus tard. Les dispositions de l'article 4, § 4, ne sont donc pas respectées, la convention n'ayant pas été signée dans les trois mois entre l'Etat et notre région, les modalités de l'article 11 pourraient donc être activées. Tout cela me fait dire que cet accord de coopération de 1990 doit être renégocié dans le contexte plus général des nouveaux projets immobiliers dans le quartier européen et dans le cadre notamment des projets de cicatrisation de l'espace public qui sont en cours dans ce quartier.

En ce qui concerne la politique de localisation des institutions européennes dans notre région, j'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet le 28 juin dernier en commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière. Les conclusions de la task-force européenne que j'ai mise en place, sont très claires. A moyen terme, jusqu'à ce que l'Union européenne compte plus de 28 membres, les besoins se limitent à 100.000 m^2 de bureaux pour le Conseil. La commission voit ses besoins couverts par la perspective de réintégration du Berlaymont rénové, le Parlement européen par les bâtiments D4-D5 et Atrium ou tout projet équivalent, le Comité des Régions et le Conseil Economique et Social par le bâtiment en cours de rénovation de la rue Belliard (l'ancien bâtiment du Parlement européen). Ces 100.000 m^2, dont 50 % en salles de réunion et locaux connexes, devraient, aux yeux des instances européennes, idéalement se trouver dans les environs du Juste Lipse.

Ces besoins pourraient être en partie rencontrés par le « LEX 2000 » qui est en préparation sur les fondations de l'ancien bâtiment des syndicats chrétiens.

Pour ma part, je reste convaincu que les conclusions du groupe de travail sont de nature à nous rassurer.

En ce qui concerne les Sommets, je vous renvoie à la réponse que j'ai fournie tout à l'heure à M. Decourty, en votre présence d'ailleurs.

En ce qui concerne la réutilisation des bâtiments qui abritaient des services publics fédéraux, cette problématique est du ressort de leur propriétaire, la Régie des Bâtiments.

Dans la sphère des compétences régionales, je puis vous rassurer sur un point : toute future affectation devra nécessairement et impérieusement se faire dans le respect de nos outils urbanistiques et notamment du PRAS.

Voilà, Madame la Présidente, une réponse circonstanciée à l'excellente question de notre collègue Grimberghs.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je ferai une observation et une remarque.

L'observation d'abord. Je vous invite à relire les considérants de l'accord de coopération de 1993. Ils visent clairement l'accord de coopération de 1990. Lorsqu'on dit qu'on ne modifie pas les dispositions par les avenants, cela concerne bien ces accords de coopération précédents.

De plus, l'accord de coopération de 1993 prévoit qu'un jour — que l'on attend toujours — on va faire un accord-cadre sur la localisation des institutions européennes en Région de Bruxelles-Capitale. C'est écrit; on va le faire un jour mais on ne sait toujours pas quand.

La remarque ensuite : vous vous dites que vous avez décidé de faire autre chose. Je respecte la démocratie. Vous avez le pouvoir pour l'instant; utilisez-le bien. Vous pouvez changer d'avis; vous pouvez faire autre chose que ce que vos prédécesseurs ont voulu; mais alors, ayez le courage de présenter un plan d'ensemble.

Si vous voulez transformer le « Van Maerlant » en espace vert avec un parking souterrain, j'estime que c'est une mauvaise idée. C'est du gaspillage des moyens régionaux, étant donné que ce terrain a une valeur économique indéniable. Il pourrait être destiné à des logements de luxe, ce qui serait judicieux dans le quartier européen.

Exercez votre responsabilité politique, mais sans faire fi des décisions prises antérieurement, en les changeant. Présentez-nous une alternative crédible.

J'apprends aujourd'hui qu'on décide définitivement parce que le couvent Van Maerlant a été rénové, ce qui, soit disant, n'était pas prévisible en 1990.

C'était totalement prévisible en 1990 car à cette époque déjà le gouvernement bruxellois avait refusé que le couvent soit démoli et imposé qu'il soit rénové !

Aujourd'hui, c'est fait, mais par contre, la partie à exécuter d'initiative régionale n'a pas été réalisée, ce qui est extrêmement dommageable.

Vous nous dites que la réaffectaton des bâtiments n'est pas votre problème. Mais vous vous occupez bien des iguanodons ! Vous avez la responsabilité, au niveau de l'urbanisme, de prendre les dispositions nécessaires pour qu'il ne soit pas fait n'importe quoi dans les bâtiments. Ce doit être conforme au PRAS, vous l'avez précisé.

Je prends acte que, dans le PRAS, vous avez procédé à des modifications sur l'affectation urbanistique de bâtiments administratifs appartenant au fédéral, non pas pour y créer du logement ni pour y installer des institutions européennes, mais pour y faire des bureaux classiques.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Grimberghs essaie de me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Tout d'abord, j'ai dit clairement que j'estime, comme lui, que la convention de 1990 devrait être renégociée.

Ensuite, j'ai dit que certains estiment qu'il faut étudier la possibilité de faire de cet îlot un espace vert avec, en souterrain, un parking pour 25 autocars, afin que les véhicules qui amènent les visiteurs des institutions européennes ne polluent pas l'atmosphère en tournant dans le quartier ou en se garant là où ce n'est pas opportun.

Ce projet est à l'étude.

Je m'occupe de ce dont il est utile que je m'occupe pour la région. Je ne peux pas imposer à la Régie des Bâtiments des affectations d'immeubles qui lui appartiennent.

Pour les iguanodons, j'ai reçu l'aval de M. Charles Picqué et de M. Ylieff pour m'en occuper. Aval ne m'a pas été donné pour la réaffectation du bâtiment du ministère de l'Emploi et du Travail.

Le jour où ils décideront de le vendre, eux ou leurs acheteurs ne pourront le réaffecter qu'en respectant le PRAS.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME GENEVIEVE MEUNIER A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, ET WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA COMPATIBILITE ENTRE LA FONCTION DE SECRETAIRE D'ETAT MEMBRE D'UN GOUVERNEMENT QUI A LA TUTELLE SUR LES INTERCOMMUNALES ET CELLE D'ADMINISTRATEUR DANS UNE INTERCOMMUNALE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW GENEVIEVE MEUNIER AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE VERENIGBAARHEID TUSSEN HET AMBT VAN STAATSSECRETARIS DIE LID IS VAN EEN REGERING DIE TOEZICHT UITOEFENT OP DE INTERCOMMUNALES EN DAT VAN BESTUURDER IN EEN INTERCOMMUNALE »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier pour poser sa question.

Mme Geneviève Meunier. — Monsieur le Ministre-Président, j'avais également adressé ma question au secrétaire d'Etat, M. Draps. Je suis désolée de constater son absence.

En matière de cumul et d'incompatibilité de mandats, la déclaration gouvernementale de juillet 1999 prévoit dans le chapitre relatif à l'administration l'incompatibilité entre le mandat de parlementaire bruxellois et un mandat d'administrateur dans une OIP régionale.

Elle prévoit aussi que le gouvernement veillera également au respect des incompatibilités résultant de conflits d'intérêts pouvant naître d'autres mandats publics ou privés.

Le groupe Ecolo estime que des conflits d'intérêts peuvent également surgir au niveau des mandats dans les intercommunales bruxelloises. La politique de l'eau et celle de l'énergie sont de compétence régionale, mais sont aussi gérées par des intercommunales bruxelloises, qui peuvent avoir des intérêts divergents, différents de ceux de la région.

Et donc la participation dans des conseils d'administration d'intercommunales qui gèrent la distribution d'énergie et d'eau peut poser des conflits d'intérêts pour des mandataires régionaux, *a fortiori* quand ils sont ministres et secrétaires d'Etat régionaux.

Il n'est pas acceptable pour Ecolo qu'un ministre ou secrétaire d'Etat membre d'un gouvernement qui a la tutelle sur les intercommunales soit aussi administrateur dans des intercommunales bruxelloises. En effet, il peut se retrouver à la fois juge et partie dans certains dossiers.

J'avais déjà interrogé votre prédécesseur en février 2000 sur le conflit d'intérêts entre un ministre qui a l'énergie dans ses attributions et qui était en même temps administrateur. Heureusement il a démissionné entre-temps.

Un collègue parlementaire a interrogé récemment par question écrite tous les ministres et secrétaires d'Etat sur leur présence dans les intercommunales. Il n'y a plus que le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire qui ait conservé un mandat d'administrateur et même une présidence à Interga.

Nous allons bientôt nous pencher sur la libéralisation du secteur du gaz. Le gouvernement devra faire des arbitrages délicats. Ecolo estime qu'il n'est pas sain qu'un membre du gouvernement puisse avoir « deux casquettes » avec des intérêts parfois divergents.

Cela nous pose problème en terme d'éthique politique.

Plus globalement, nous estimons qu'un membre du gouvernement doit démissionner de ses mandats dans les intercommunales, même s'il n'a pas les matières visées par les intercommunales dans ses attributions directes.

Je voudrais m'en référer à ce qui vient d'être décidé au niveau wallon : le gouvernement Wallon a pris ses responsabilités en introduisant, dans sa législation, l'incompatibilité entre un mandat de ministre de gouvernement et un mandat d'Exécutif dans une intercommunale.

Je vous interroge donc, Monsieur le Ministre-Président, sur la compatibilité entre la fonction de ministre ou secrétaire d'Etat, membre d'un gouvernement qui a la tutelle sur les intercommunales, et celle d'administrateur, *a fortiori* de président, dans une intercommunale.

N'y a-t-il pas ici matière à application de la déclaration gouvernementale relative au respect des incompatibilités résultant de conflits d'intérêts pouvant naître d'autres mandats publics ou privés ?

J'espère que j'obtiendrai une autre réponse que celle qui m'avait été faite, il y a un an.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, d'emblée, il me paraît opportun de rappeler à l'Honorable Membre que le législateur n'a pas institué d'incompatibilité relative au cas d'espèce qu'elle évoque.

Le *ratio legis* de toute mesure visant à créer une incompatibilité entre deux fonctions ou mandats, du moins quant à leur exercice simultané, résulte toujours de la volonté d'éviter des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans des circonstances déterminées à l'occasion de l'établissement de certains actes.

Le gouvernement veille en outre au strict respect du principe figurant dans la déclaration gouvernementale et qui veut qu'un parlementaire bruxellois ne soit pas désigné dans une OIP régionale. De même, le gouvernement entend aussi veiller au respect des incompatibilités résultant des conflits d'intérêts pouvant naître d'autres mandats publics ou privés.

Dans le cas particulier qui préoccupe Mme Meunier, s'il est vrai que la région dispose des compétences dans le cadre de la politique de l'eau, conformément à l'article 6, § 1er, II, de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, et en ce qui concerne la distribution d'énergie, selon l'article 6, § 1er, VII, de la même loi, les compétences en la matière au sein du gouvernement sont exercées respectivement par les ministres Didier Gosuin et Eric Tomas. Quant à la tutelle sur les intercommunales, elle relève pour l'essentiel de mes attributions.

A cet égard, il résulte des articles 34, § 1er, et 41, § 2, alinéa 1er de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, que les secrétaires d'Etat ne font pas partie du gouvernement.

Lorsqu'une mesure nécessite une délibération collégiale du gouvernement, seuls les ministres y prennent juridiquement part. De toute manière, un secrétaire d'Etat ne peut agir ou être associé à une délibération que dans le cadre strict de la délégation qui lui est octroyée par le membre du gouvernement à qui il est adjoint.

Je n'aperçois donc pas en l'occurrence comment le secrétaire d'Etat que cite l'honorable membre pourrait dans le cadre des missions qui lui sont confiées au sein du pouvoir exécutif régional être amené à poser un acte susceptible d'affecter l'exercice du mandat qu'il détient dans une intercommunale chargée de la distribution d'énergie ou de porter atteinte à son indépendance dans l'accomplissement des tâches résultant de ce mandat.

Les mandats dont le secrétaire d'Etat est titulaire dans des institutions publiques sont tous, sans exception, détenus en conformité avec la loi spéciale du 4 mai 1999 visant à limiter le cumul du mandat de membre du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale avec d'autres fonctions.

Dans le cas où, *a contrario* de la réalité actuelle, il devrait exister demain un conflit d'intérêts entre deux de ses mandats, le secrétaire d'Etat ne manquerait pas, bien entendu, de prendre les décisions qui s'imposent.

Enfin, en ce qui concerne la libéralisation future du secteur du gaz, je crois, Madame Meunier, que vous faites preuve de beaucoup d'optimisme quant à la proche concrétisation de cet objectif. Sans vouloir entrer ici dans le détail, le mode d'approvisionnement de notre région exclusivement en gaz hollandais, et ce contractuellement jusqu'en 2016, rend techniquement très difficile l'ouverture effective de ce marché en tout cas avant la fin de la législature en cours.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, je suis très déçue.

Sur ce sujet, je pense qu'il y a encore beaucoup de travail à faire en Région bruxelloise et que le gouvernement wallon a manifestement une longueur d'avance sur nous.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE INTEGRALE PUBLICITEIT OP TRAMS EN BUSSEN »

QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA PUBLICITE INTEGRALE SUR LES TRAMS ET LES BUS »

Mevr. de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevr. Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, als ministers een goed besluit nemen dan wil ik ze dat ook graag zeggen. Zo heeft minister Chabert in 1976 — al vijfentwintig jaar geleden dus — bij koninklijk besluit een verbod ingesteld op reclame op de ruiten van bussen en trams. De voornaamste redenen daarvoor waren : verkeersveiligheid, gebruikerscomfort en het imago van de openbare

vervoermaatschappij. Die redenen zijn nog altijd actueel. Dat verbod wordt dagelijks overtreden door trams en bussen versierd met integrale publiciteit. De MIVB overtreedt wetens en willens het koninklijk besluit van minister Chabert die vandaag de toezichthoudende minister is van de MIVB.

De Bond van Trein-, Tram- en Busgebruikers dagvaardde de MIVB wegens de overtreding van het koninklijk besluit van 18 september 1976. Anderzijds stel ik vast dat de MIVB streng is voor de anderen, maar niet voor zichzelf. Zo diende de maatschappij klacht in tegen het Collectif sans Ticket omdat ze vindt dat elke reiziger een geldig vervoerbewijs moet kunnen voorleggen.

Eerlang vergadert de ICMIT over een aanpassing van de wetgeving over publiciteit op ruiten. In dat kader vroeg minister Durant diverse adviezen op. Het formele advies hierover van minister Chabert is nog niet bekendgemaakt.

Zoals ik daarnet zei, zijn de argumenten die in 1976 aangevoerd werden tegen publiciteit nog altijd actueel. Vooral slechtzienden hebben een probleem. Als trams en bussen zonder reclame rondrijden, kunnen slechtzienden veel beter het onderscheid maken tussen deuren en koetswerk. Mijn vragen zijn de volgende.

Waarom gedoogt de minister dat zijn eigen koninklijk besluit wordt overtreden door het bedrijf waarop hij toezicht uitoefent ?

Waarom heeft de minister aan de MIVB niet gevraagd een moratorium in te stellen op nieuwe orders voor integrale reclame in afwachting van de uitspraak van de rechtbank ? Zijn er nieuwe orders geaccepteerd ?

Welk standpunt heeft de minister ingenomen bij de besprekingen van de federale verkeersminister inzake het al dan niet verbieden van integrale reclame op de ruiten van trams en bussen ?

Mevr. de Voorzitter. — Minister Jos Chabert heeft het woord.

De heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, het is juist dat ik destijds als minister van Verkeer zo wijs ben geweest om het koninklijk besluit te treffen waar mevrouw Byttebier naar verwijst. De opgelegde beperkingen werden uitgevaardigd vanuit een bekommernis voor de veiligheid en het comfort van de reizigers.

Toch moet worden benadrukt dat sedertien er een grote technische vooruitgang is geweest, vooral op het gebied van de lichtdoorlaatbaarheid van reclamefilms. Sedertdien nemen we ook een sterke evolutie waar in de publiciteitsopties en -media.

Mevrouw Byttebier zegt dat de MIVB het koninklijk besluit van 1976 overtreedt. Dat moet ik echter tegenspreken.

De reglementering van 1976 voorzag in een uitzonderingsmechanisme. De MIVB heeft op 22 april 1997 aan het federaal ministerie van Verkeer en Infrastructuur toestemming gevraagd om dergelijke reclame te mogen aanbrengen op de ruiten van de voertuigen. Dat ministerie heeft bij schrijven van 29 september 1997 zijn toestemming verleend, mits het respecteren van bepaalde technische voorwaarden van lichtdoorlatendheid, die ik hier niet zal opsommen.

Daar de MIVB zich steeds strikt aan die opgelegde technische normen van de toelating heeft gehouden, mag ik stellen dat de juridische voorschriften en toelatingen dienaangaande wel degelijk worden gerespecteerd.

Op 24 april 2001 heeft mevrouw I. Durant, vice-eerste minister, haar beslissing meegedeeld aan de MIVB, met de aankondiging van een grondige hervorming van de reclame op de buitenruiten van de voertuigen.

Bij de bespreking van dit initiatief in de Interministeriële Conferentie heb ik voor volgende zaken gepleit :

1. Het zou goed zijn de 25 jaar oude regelgeving te actualiseren, en duidelijk te omschrijven wat mag en wat niet mag.

2. Uiterst streng zijn voor de veiligheid. Reclame die de veiligheid in het gedrang brengt is onaanvaardbaar.

3. Voor het overige een objectivering van het debat.

Daarom moet er een antwoord komen op volgende vragen :

— Bestaan er technische normen die het comfort van de reiziger kunnen verzekeren ?

— Wat leren ons de statistieken van de klachten ?

— Wat is de budgettaire impact ?

Daarom heeft de Interministeriële Conferentie beslist vooraf adviezen in te winnen bij de maatschappijen van openbaar vervoer, bij de federale politie en bij de verenigingen van gebruikers van het openbaar vervoer.

Ik geeft u een overzicht van die adviezen, voor zover ik er kennis van heb kunnen nemen.

Met algemene stemmen heeft het adviescomité van de MIVB-gebruikers principieel ingestemd met de instandhouding van die soort reclame op voorwaarde dat daarmee niet de promotie van de persoonswagens wordt beoogd; aanvaardbare en realistische criteria inzake ondoorschijnendheid bepaald worden door de uitbater en de slechtzienden geholpen worden door op de voorzijde van de voertuigen een kenteken aan te brengen dat het mogelijk maakt het voertuig gemakkelijk te herkennen, te weten een contrasterende kleurenzone.

De MIVB heeft de voorbije drie jaar slechts vijf klachten inzake het onderwerp binnengekregen op bijna 30.000 klachten of informatievragen.

Uit een onderzoek van Tractebel blijkt dat minder dan 16 % van de gebruikers zich minder veilig voelt met die reclame, doch dat bijna één derde zich gehinderd voelt.

De Gebruikervereniging Brussels Openbaar Vervoer of GEBOV, brengt een gunstig advies uit voor de handhaving van de reclame op ruiten.

Het financiële verlies, voortspruitend uit het verbod van dat soort reclame kan voor de MIVB geschat worden op 58,5 miljoen BEF per jaar.

De studie van de lichtintensiteit concludeert dat een bus of een tram met doorzichtige reclame op drie ruiten een lichtintensiteit van omgeving van 88,6 % behoudt.

De federale politie geeft een voorzichtig advies. Zij is gekant tegen het aanbrengen van een ondoorschijnende film op de ruiten, behalve wanneer het percentage van lichtdoorlating het mogelijk maakt personen in beweging te onderscheiden. Zulks is trouwens wel degelijk het geval bij de voertuigen van de MIVB.

Op grond van al die elementen heeft de Belgische Vereniging voor het Gemeenschappelijk Stads- en Streekvervoer of BVGSV op 27 september 2001 de federale minister van Mobiliteit en Verkeer een voorstel van nieuwe reglementering bezorgd waarin onder bepaalde voorwaarden reclame op ramen toegestaan zou zijn.

De BVGSV heeft tevens gevraagd om, in afwachting, de bestaande instructie van maart 1998 houdende de afwijking op basis van strikte modaliteiten in verband met plaatsing van reclame, tijdelijk te behouden.

Op die wijze worden de lopende contracten voorlopig niet in gevaar gebracht.

Mevr. de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevr. Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Minister, ik dank u voor uw zeer gedetailleerd antwoord.

Ik waardeer het ten zeerste dat u ook de gebruikers hebt geraadpleegd. Het lijkt mij dat het aanbrengen van contrasterende kleuren vooraan op de tram niet voldoende is, en dat ook de deuren heel herkenbaar moeten worden gemaakt, wat zeer belangrijk is voor de slechtziende en blinde gebruikers. In uw algemeen plaatje is niet onmiddellijk tot uiting gekomen dat u ook die groep hebt geraadpleegd.

Ten slotte vind ik het persoonlijk nogal surrealistisch om in een blik erwtjes in de stad rond te tijden, maar goed. De procedure is alvast correct gevolgd.

Mevr. de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LE FONDS BRUXELLOIS DE GARANTIE »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET BRUSSELS WAARBORGFONDS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la presse du week-end du 3 novembre fait écho des problèmes auxquels fait face le Fonds de garantie bruxellois.

Cet instrument public qui se porte garant auprès des banques à la place de PME ou d'indépendants qui ont un projet de développement mais qui n'ont pas suffisamment de moyens connaît effectivement depuis le mois d'avril dernier des difficultés de fonctionnement.

En cause, la mise en œuvre d'une ordonnance de 1999 qui dote le Fonds bruxellois d'une personnalité juridique propre dictée par la nécessité pour le Fonds, régionalisé depuis 1988, de s'adapter à la réalité politique et économique de notre région.

Ainsi, cette ordonnance prévoyait une période transitoire afin de nommer un conseil d'administration. Cette période devait se terminer au plus tard au mois d'avril 2001. Fin avril, vous demandiez de prolonger cette période de 6 mois jusqu'au mois de septembre. Aujourd'hui — en tout cas au moment du dépôt de ma question — aucune nomination n'a vu le jour et le fonctionnement du Fonds est bloqué.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous informer sur les causes et raisons de ces retards ?

Selon des sources bancaires, des dizaines de projets seraient en souffrance dans l'attente d'une décision d'acceptation ou de refus de leur dossier. L'impact économique est, selon nous, non négligeable, en termes de dynamisme entrepreneurial.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser le nombre de dossiers qui souffrent ou qui ont souffert, à quelque moment que ce soit, du non-traitement de leur dossier durant cette période de blocage ?

La même presse relate une nomination prochaine, qui doit être intervenue à ce jour.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, confirmer cette information ? Un accord existerait-il donc enfin aujourd'hui ? Pouvez-vous préciser à quelle date exacte, cette nomination sera effective ?

Par ailleurs, une fois que cette nomination sera entérinée, le fonctionnement du Fonds n'en sera pas pour autant amélioré. En effet, l'article 28 de l'ordonnance prévoit que la gestion opérationnelle pourra être confiée, dans le respect de la législation relative aux marchés publics, à un établissement de crédit ou à un établissement financier moyennant l'accord du gouvernement.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire s'il est prévu de lancer un appel d'offres afin de désigner un gestionnaire opérationnel ? Dans l'affirmative, au-delà de ce dysfonctionnement de type politique, une nouvelle période d'inopérabilité se profile.

Dans la négative, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire si l'occasion sera saisie pour, conformément à la déclaration gouvernementale de juillet 1999, organiser l'accès direct au Fonds de garantie ?

En conclusion, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous préciser dans quel délai peut-on raisonnablement espérer un fonctionnement opérationnel du Fonds et donc la sortie de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, M. Cerexhe se réfère à un article paru dans l'Echo, le samedi 3 novembre 2001. Je ne doute pas qu'il a lu, quelques jours plus tard dans ce même journal, l'article évoquant la décision prise par le gouvernement le jeudi 8 novembre de nommer M. Marc Kadaner, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, à la présidence du Conseil d'administration du Fonds de garantie.

Les autres membres du Conseil d'administration avaient déjà été nommés par le gouvernement début juin.

La nomination de M. Kadaner permet désormais la mise en place effective du nouveau conseil d'administration a mené, comme vous l'avez précisé, à lancer un appel d'offres pour désigner un gestionnaire opérationnel conformément au prescrit de l'ordonnance.

Compte tenu de la législation sur les marchés publics, le démarrage effectif des activités de ce nouveau gestionnaire n'interviendra toutefois pas avant plusieurs mois.

C'est pourquoi j'ai immédiatement demandé au Crédit professionnel, c'est-à-dire au gestionnaire opérationnel actuel, de poursuivre — pour des raisons de continuité d'une mission de service public — ses activités jusqu'au démarrage effectif des activités du nouveau gestionnaire opérationnel.

J'ai fixé le terme de cette mission au 30 septembre 2002.

La poursuite des activités du Crédit professionnel se situe évidemment dans le cadre du contrat de gestion liant cette institution avec la région depuis le 1er janvier 1994.

Plusieurs contacts intervenus ces dernières semaines avec les responsables de cette institution me font croire qu'ils accepteront cette mission temporaire et la rempliront avec le même professionnalisme que par le passé.

Il n'y aura donc pas, comme vous le craignez, une période d'inopérabilité. La demi-douzaine de dossiers bloqués durant le mois d'octobre appartient désormais au passé.

Pour en revenir au gestionnaire opérationnel issu de l'appel d'offres, je peux d'ores et déjà vous affirmer que, parmi les conditions à remplir par ce gestionnaire, celle visant à organiser l'accès direct au Fonds de garantie figurera en 1re place.

Je tiens également à vous informer que j'ai prévu, lors de l'élaboration du budget 2002, une augmentation des moyens budgétaires consacrés à la couverture des frais de fonctionnement et à la liquidation des éventuels soldes négatifs du Fonds de garantie.

Ces moyens passeront de 12,2 millions de francs au budget initial 2001 à 17,6 millions en 2002, soit quelques 437.000 euros.

Ces moyens supplémentaires serviront notamment à assurer une reprise de l'encours du Fonds et garantiront dès lors une transition en douceur du Fonds ancienne formule vers un Fonds rénové, tel que le souhaitaient les parlementaires, à l'initiative de cette ordonnance mais également le gouvernement qui — comme vous l'indiquiez dans votre exposé — en a fait un des points de sa déclaration de juillet 1999.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, je regrette qu'un article de presse ait été nécessaire pour réveiller le gouvernement et pour qu'il soit mis fin à la polémique relative à la désignation du président de ce fonds de garantie. Néanmoins, Monsieur le Ministre, c'est une bonne nouvelle, même si elle est un peu tardive. Vous avez cependant dit qu'il faudra attendre la fin du mois de septembre 2002 — ce qui représente un retard de plus d'un an et demi puisque la date initialement prévue était fin avril 2000 — pour que le fonds nouvelle formule soit mis en route. C'est regrettable, mais je vois que les choses évoluent et je pense que nous n'y sommes sans doute pas pour rien.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, on peut toujours croire que les choses se débloquent à la suite d'un article de presse. Mais en fait, depuis plusieurs semaines, je recherchais une personne qui puisse présider ce conseil d'administration, qui ait de l'expérience en la matière, qui soit indépendante, qui soit d'accord d'exercer cette fonction et qui habite Bruxelles, comme prévu dans l'ordonnance. Cette dernière condition a été la plus difficile à rencontrer.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA FAILLITE DE LA SABENA ET SES CONSEQUENCES POUR LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « HET FAILLISSEMENT VAN SABENA EN DE GEVOLGEN HIERVAN VOOR DE BRUSSELSE WERKNEMERS »

QUESTION ORALE JOINTE DE MME CAROLINE PERSOONS CONCERNANT « LES CONSEQUENCES

DE LA FAILLITE DE LA SABENA SUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN REGION BRUXELLOISE »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VAN HET FAILLISSEMENT VAN SABENA VOOR DE WERKGELEGENHEID EN DE ECONOMISCHE ONTWIKKELING IN HET BRUSSELS GEWEST »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Je signale d'ores et déjà que le ministre Tomas a accepté — à titre exceptionnel, ce qui ne fait pas jurisprudence — que les questions orales de Mme Huytebroeck et de Mme Persoons soient adaptées en fonction de l'actualité qui évolue très vite.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, en fonction de l'actualité de la semaine dernière, nous avons dû changer le contenu de cette question. Nous disposons en effet de nouveaux éléments.

La faillite de la Sabena entraîne inévitablement des conséquences pour notre région et pour les travailleurs bruxellois.

En effet, il apparaît que ce ne sont pas moins de 2.400 Bruxellois qui travaillent pour cette société qui risquent aujourd'hui de perdre leur emploi si aucune solution n'est trouvée pour une reprise de la société.

Notre région doit donc prendre ses responsabilités et voir de quelle manière il est possible de replacer ou réorienter ces travailleurs.

Dans le cas de fermetures mémorables comme celle de Renault-Vilvorde ou plus récemment, de la délocalisation de l'entreprise United Energy, à Anderlecht, des formules de reconversion ont été envisagées qui ont plutôt bien fonctionné.

Dans ce dernier cas, je crois savoir que le service outplacement de l'ORBEm a joué une part active dans l'opération de réorientation des travailleurs.

Je vous ai entendu sur les ondes, Monsieur le Ministre, et je sais donc déjà que le directeur général de l'ORBEm a eu des contacts avec des responsables de la Sabena en vue de la réorientation des personnes ayant perdu leur emploi. Pouvez-vous donc me dire si le dispositif d'outplacement bruxellois va pouvoir fonctionner ? Etant donné qu'il faut toujours qu'une tierce partie intervienne dans le coût de ces nouveaux placements, quels accords ont été pris avec la Sabena pour que l'opération puisse se mettre en place et fonctionner ? Enfin sur ce point-là, la cellule de reconversion a-t-elle pris contact avec la SNCB en vue de réorienter vers cette société des personnes à qualifications techniques des postes y sont en effet actuellement vacants.

Nous avons aussi appris que comme la Région flamande et la Région wallonne, Bruxelles s'investira dans la nouvelle société DAT et cela, via une mission déléguée à la SRIB à raison de 180 millions. Il s'agirait plus dans leur chef d'un plan d'accompagnement que d'un processus de développement.

Etant donné la catastrophe que la faillite de la Sabena représente sur le plan social et à partir du moment où les autres régions interviennent, je pense que la Région bruxelloise se devait de participer à cette opération mais j'aimerais savoir si des garanties ont été mises sur la table lors des discussions.

Ainsi à l'instar des exigences imposées par la SRIB à chaque entreprise burxelloise demanderesse, des garanties ont-elles été demandées sur les points suivants :

— un siège social situé à Bruxelles : la Sabena avait son siège social à Bruxelles, la DAT à Zaventem et un communiqué de presse de votre cabinet fait état d'une domiciliation bruxelloise. Pouvez-vous nous le confirmer ?

— des retombées économiques pour Bruxelles comme des garanties de sous-traitance de fournisseurs bruxellois;

— un engagement de respect par la société des conventions collectives du secteur de la navigation aérienne, et non pas de DAT, notamment, en matière de conditions de travail et de rémunérations;

— la solidité du « business plan » de la nouvelle société et des destinations diversifiées et non pas seulement des petits courriers ainsi que des liaisons rail-avion comme le fait Air France avec le Thalys;

— un engagement de respect des législations fédérales et bruxelloises en termes de bruit et de survol des zones densément peuplées;

— des perspectives à donner sur la stratégie de développement à moyen et long termes de la société et une consultation des investisseurs avant toute initiative d'augmentation du capital ou de « fusion ».

Dans les négociations, les partenaires régionaux ont-ils anticipés sur ce qui se passerait si Virgin entrait dans la danse ?

Enfin, d'autres instances de la région pourraient-elles encore jouer dans la naissance de cette entreprise comme l'aide à l'expansion économique ou la recherche ?

J'entends que la somme prévue est prélevée sur des aides prototypes destinées à la SABCA. Qu'advient-il de la SABCA dans la perspective de l'abandon de cette aide ? Où retrouvons-nous cette somme dans le budget 2001 ou 2002 ? Cette somme est-elle assurée ? Quand sera-t-elle libérée ?

En conclusion, Monsieur le Ministre, n'est-il pas nécessaire qu'une sorte d'accord ou de pacte intervienne entre les actionnaires publics régionaux ?

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser sa question jointe.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la faillite de la Sabena a des conséquences dramatiques pour des milliers de personnes qui se retrouvent dans la tourmente et l'incertitude au niveau de l'emploi. Elle touche évidemment aussi leurs familles. Toute la population a été ébranlée par l'annonce de cette faillite. Il reviendra à la justice et à la commission d'enquête mise en place au niveau du Parlement fédéral d'examiner les respon-

sabilités de tous ceux qui ont joué un rôle dans la gestion de cette société et la dramatique issue de celle-ci.

Même si la gestion de cette crise dépend essentiellement du niveau fédéral, la Région bruxelloise, de par ses compétences en matières d'emploi et d'économie, se doit d'agir au mieux pour contrôler les retombées de cette catastrophe sociale au niveau de la région.

Ces conséquences concernent directement les personnes qui étaient employées par la Sabena mais elles engendrent aussi des retombées économiques négatives pour un grand nombre de sociétés génératrices d'emplois dans la capitale.

Mes questions seront de trois ordres. Tout d'abord, la gestion de cette crise au niveau des services bruxellois de l'emploi.

Nous avons appris que l'ORBEm a créé un stand avec le VDAB à la Sabena House et que l'ORBEm avait inscrit automatiquement comme demandeurs d'emplois le personnel de l'ex-Sabena domicilié à Bruxelles.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous informer plus avant sur la gestion de la crise par l'ORBEm, notamment en ce qui concerne les instructions éventuellement données aux communes via leurs services emploi et leurs bureaux de chômage pour réagir au mieux dans la recherche d'un emploi ?

Pouvez-vous nous informer sur le nombre exact de travailleurs touchés de plein fouet par la faillite et domiciliés en Région bruxelloise ?

Les régions ont été associées aux négociations du plan social qui accompagne la faillite de la Sabena. Pouvez-vous nous informer sur les engagements pris par la région à ce niveau ?

Ma deuxième série de questions porte sur les retombées économiques négatives au niveau de la Région de Bruxelles. En effet, un certain nombre de sociétés génératrices d'emplois sont liées au développement des activités de l'aéroport de Bruxelles-National.

Existe-t-il déjà une évaluation des retombées, de la faillite de la Sabena sur le développement économique de la Région de Bruxelles ?

Y-a-til eu un contact particulier avec ces sociétés et des aides sont-elles prévues ? Le secteur du tourisme sera semble-t-il principalement victime tant du contexte international que de la faillite de la Sabena. Il conviendra donc d'être attentif à ce secteur.

Nous avons appris par le communiqué de presse du gouvernement que la région, via une mission déléguée à la SRIB, prendrait une prise de participation dans le capital de la nouvelle compagnie aérienne. Cette participation devrait s'élever à 4 millions et demi d'euros. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous informer sur les principes de cette participation ?

Ma troisième série de questions concerne plus spécialement la nouvelle société qui est en train d'être mise en place. La nouvelle DAT + ou quel que soit son nom, va procéder au réengagement de bon nombre de personnes qui travaillaient pour la Sabena. Cependant, il est évident que tout le monde ne sera pas repris puisque l'on parle d'une diminution de 58 % du personnel de la Sabena en équivalents temps plein.

Etes-vous, Monsieur le Ministre, informé des réengagements qui vont être faits ?

Est-ce qu'une attention particulière est prévue pour un réengagement prioritaire des femmes ou hommes seuls avec charge de famille ou des couples qui étaient employés par la Sabena ?

Les partis politiques et certains députés ont reçu des courriers d'anciens employés de la Sabena inquiets des procédures de réengagement. L'inquiétude est particulièrement vive côté francophone. Faut-il rappeler que lorsque la Sabena était une société de droit public, les lois linguistiques de 1966 et, donc, le bilinguisme, étaient d'application, la répartition des cadres devant s'effectuer selon une stricte partité 50/50 entre francophones et néerlandophones ? Ce principe a été maintenu en 1992 lorsque la loi conféra à la Sabena un statut de société anonyme ordinaire puisqu'il y avait concession d'un service public. Qu'en sera-t-il demain ? Pouvez-vous nous informer à ce sujet et répondre aux inquiétudes de nombreux employés de l'ex-Sabena ?

Ma dernière question concerne toujours un problème plus communautaire et linguistique, et vise le siège de la nouvelle société qui est en train de voir le jour.

Dans le communiqué de presse du gouvernement bruxellois, sur la participation au capital de la DAT, je relève que vous avez, Monsieur le Ministre, fait approuver par le gouvernement le principe d'une prise de participation de la SRIB dans le capital de cette nouvelle compagnie aérienne belge, basée à Bruxelles. Si mes informations sont exactes, le siège de la DAT, qui était auparavant à Anvers a été transféré, il y a quelques années, à Melsbroek donc en Flandre. Ce qui a des conséquences en ce qui concerne l'emploi des langues parce que le décret de septembre, qui règle les relations sociales dans les entreprises, serait d'application.

Pouvez-vous nous informer à ce sujet ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je ne garantis pas que je fournirai des réponses à toutes les questions qui ont été posées.

Mme la Présidente. — Je suis convaincue que nous reviendrons sur le sujet lors de nos prochaines séances, Monsieur le Ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je le pense aussi.

Madame la Présidente, chers Collègues, je puis tout d'abord vous assurer que je n'ai pas attendu le prononcé de la faillite pour prendre les devants et solliciter l'intervention du service « outplacement » de l'ORBEm. Je vous confirme que l'ORBEm est effec-

tivement en charge du dossier depuis plusieurs semaines. L'Office a pris les contacts nécessaires avec la Sabena, bien avant la faillite, et avec le curateur, depuis lors, pour déterminer, en concertation étroite avec le FOREm et le VDAB, les mesures de reclassement à prendre en faveur des travailleurs licenciés. J'ai moi-même pris de nombreux contacts avec le gouvernement fédéral et avec mes collègues régionaux en charge de l'Emploi.

Nous avons, sans hésiter, décidé de coordonner nos actions.

De fait, le plan d'accompagnement social adopté par le gouvernement fédéral prévoit explicitement la création, par l'ORBEm, le VDAB et le FOREm, d'une cellule d'emploi chargée de coordonner toutes les initiatives de reclassement. Ainsi, nous avons mis au point une formule qui garantit à chaque travailleur licencié qui le souhaite un service personnalisé d'outplacement, et ce sur une période de deux ans.

La première phase de cette disposition importante du plan social est, aujourd'hui, réalisée. Elle vise à assurer la meilleure information des travailleurs. Vendredi dernier, sur la base des listes du personnel fournies par la Sabena, l'ORBEm adressait aux anciens travailleurs de la Sabena domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale un courrier portant le plan social à leur connaissance. Des mesures similaires étaient prises simultanément par les deux autres organismes régionaux.

L'ORBEm a pris l'initiative de joindre à ce courrier une attestation d'inscription comme demandeurs d'emploi, leur donnant accès, dés à présent, à ses services.

Les trois offices régionaux sont en outre présents à Zaventem et ont ouvert, début de la semaine, un kiosque commun d'information, pour accueillir et informer les travailleurs encore occupés sur le site. En trois jours, seule une personne s'est présentée.

Un numéro vert d'information téléphonique a été mis à leur disposition, dans chaque région, pour répondre à leurs questions. Il semble que ce soit une mesure plus efficace.

Dans une seconde phase, les opérations de reconversion seront assurées, dans chaque région, par les Offices de l'Emploi respectifs, sur la base d'une méthode commune d'intervention, qu'ils viennent de fixer de commun accord.

Sur le plan financier, un accord est intervenu, lundi soir, entre Rik Daems, ministre fédéral des Participations publiques, et les trois ministres régionaux de l'Emploi, pour la prise en charge du coût des opérations de reconversion des personnes concernées. Aux termes de cet accord, le fédéral assure le financement des opérations à concurrence de 40.000 F par travailleur, le solde étant pris en charge par les gouvernements régionaux, en fonction du lieu de résidence du travailleur. Nous attendons maintenant que cet accord soit entériné par le gouvernement fédéral, avant de le soumettre ou gouvernement régional. Je ne doute pas que le gouvernement régional acceptera de dégager ces moyens complémentaires, comme il l'a déjà fait, toujours à mon initiative, pour la recapitalisation de la DAT via la Société régionale d'Investissement de Bruxelles.

Quant à votre affirmation sur l'objectif de la participation de la SRIB dans la nouvelle DAT, je vous répondrai qu'il s'agit d'abord d'une tentative de redémarrage d'une compagnie aérienne à ancrage belge.

A ce jour, le seul engagement pris par l'ensemble des investisseurs vis-à-vis des curateurs consiste en la remise d'une offre pour la reprise des actions détenues par la Sabena dans la DAT. Cette offre devra intervenir au plus tard le 9 décembre.

Cette piste a été privilégiée par les curateurs car il s'agissait de la seule permettant de réaliser les actifs de la Sabena ainsi préservés.

D'ici-là, et comme c'est le cas depuis l'annonce de la faillite, des réunions se tiennent quotidiennement pour examiner tant sur le plan financier que juridique les conditions de l'élaboration d'un business plan à long terme. Ce n'est pas nécessairement l'avis des sociétés régionales d'investissement que l'on demande en priorité.

Dans ce contexte, il est assurément prématuré de se prononcer sur les garanties que vous évoquez. Permettez-moi toutefois de m'étonner de vos interrogations qui donnent à penser que la nouvelle entreprise ne respecterait pas l'ensemble de ses obligations légales.

Je peux en tout cas vous assurer que l'intervention de la SRIB ne se conçoit que par rapport aux retombées sociales et économiques pour la Région de Bruxelles-Capitale.

A cet égard, comme l'a d'ailleurs indiqué le Bureau fédéral du Plan, ces retombées dépassent le strict cadre régional puisque le Bureau du Plan n'a pas hésité à chiffrer à 0,5 % le recul en termes de croissance en cas de disparition pure et simple d'activités aériennes belges à l'aéroport de Bruxelles-National.

Pareil recul se ferait inévitablement sentir en Région bruxelloise. C'est également dans ce cadre plus large que s'inscrit l'intervention de la SRIB.

Enfin, sans évoquer les différents critères d'éligibilité comme la taille ou la composition du capital, je tiens à vous rappeler que le secteur du transport aérien est exclu du bénéfice des aides à l'expansion économique, qui, en outre, constituent des aides directes formellement interdites par la Commission européenne dans ce secteur d'activités.

Concernant le nombre de personnes frappées par la faillite de la Sabena, l'ORBEm a identifié sur les listes qui lui ont été communiquées 2.116 Bruxellois sur un total d'environ 8.500 personnes. Il s'agit essentiellement d'ouvriers-techniciens, à 80 % d'employés et de personnels de cabine à concurrence de 18 % et de pilotes à hauteur de 2 %.

A ce stade, ce chiffre est maximal. Il comprend les 115 personnes qui devraient pouvoir bénéficier de la prépension, les travailleurs qui rejoindront la DAT ou encore ceux qui auront la chance d'être réembauchées immédiatement ailleurs.

Nous devons attendre la mi-décembre pour connaître le nombre exact de personnes concernées par les mesures d'outplacement que je viens d'évoquer.

Quant à votre interrogation sur le devenir de l'aide à la SABCA, je tiens à vous informer que le gouvernement a décidé que l'utilisation des moyens engagés en 1999 et 2000, destinés à constituer la contribution bruxelloise dans « Finco », et actuellement inscrits sur un compte de transit, sera compensée si nécessaire au 1er ajustement 2002 afin de ne pas compromettre la réalisation de l'opération « Finco » le jour où cette dernière deviendra effective.

Il est clair que toutes les dispositions ne sont pas arrêtées à ce jour, mais je pense qu'il aurait été difficile d'aller plus vite et plus loin. Je tiens encore une fois à féliciter la promptitude avec laquelle l'ORBEm et son service d'outplacement ont réagi, alors que l'ORBEm était déjà pris par d'autres opérations de reclassement, hélas de plus en plus nombreuses ces derniers mois.

Je salue également la SRIB dont les dirigeants ont participé activement aux négociations ayant permis le redémarrage d'une activité aérienne.

Comme vous pouvez le constater, la région assume pleinement ses responsabilités dans ce dossier et va même au-delà.

J'espère qu'il en sera de même au plan fédéral.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour ses longues réponses.

En ce qui concerne le service d'outplacement de l'ORBEm, nous avons apprécié la célérité avec laquelle il a réagi. Des discussions sont rapidement intervenues.

Eu égard à la nouvelle société, j'insisterai sur deux points. Plus qu'un symbole, le siège social devrait rester en Région bruxelloise.

Cela a son importance.

En conclusion de mon intervention, je vous proposerai d'établir une sorte de pacte entre les trois actionnaires publics régionaux. Comme vous le dites, ce n'est peut-être pas toujours l'avis des régions qui est écouté en premier lieu. S'il y a une grande cohésion entre les trois sociétés régionales, ce sera plus efficace que d'agir séparément.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Je constate, comme lui, que l'ORBEm a réagi rapidement et le plus correctement possible dans cette situation exceptionnelle.

J'insisterai également sur le fait qu'à mon avis, le siège social de la nouvelle société doit se trouver en Région bruxelloise.

Il faudrait également examiner quelles seront les retombées pour les sociétés bruxelloises qui travaillaient avec la Sabena. Olivier Strelli n'est pas le seul concerné; beaucoup d'autres sociétés le sont également et des emplois peuvent être en jeu.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je comprends très bien votre préoccupation en ce qui concerne le siège social de la nouvelle société. Je pense que l'utilité d'implanter son siège social en Région bruxelloise s'imposera à elle. Mais, au stade actuel, ce point ne fait pas partie des discussions. Pour le moment, les partenaires qui sont autour de la table se préoccupent de savoir comment concrétiser leur offre de participation au capital de DAT.

En ce qui concerne les conséquences économiques et sociales au niveau des autres entreprises, il faudra les déterminer dans les semaines à venir. Je crains que les demandeurs d'emplois ne se limitent pas au personnel de la Sabena. Je n'ai aucune information à vous fournir à ce niveau-là car la société étant en faillite, aucun renseignement ne m'a été communiqué au sujet de ses sous-traitants directs ou indirects, et donc du nombre de personnes mises en difficulté en Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A FAVRORISER LE TRANSPORT GRATUIT PAR LES VEHICULES DE LA STIB DES ENFANTS DE MOINS DE DOUZE ANS DANS LE CADRE DES ACTIVITES SCOLAIRES ET DES PERSONNES DE PLUS DE 65 ANS

Vote nominatif sur les conclusions de la commission

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TER BEVORDERING VAN GRATIS VERVOER OP HET MIVB-NET VOOR KINDEREN JONGER DAN TWAALF JAAR IN HET KADER VAN SCHOOLACTIVITEITEN EN VOOR 65-PLUSSERS

Naamstemming over de besluiten van de commissie

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution de MM. Benoît Cerexhe et Denis Grimberghs visant à favoriser le transport gratuit par des véhicules de la STIB des enfants de moins de douze ans dans le cadre des activités scolaires et des personnes de plus de 65 ans (nos A-94/1 et 2 — 99/2000) — (Application de l'article 84.4 du Règlement).

Aan de orde is de naamstemming over de besluiten van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie van de heren Benoît Cerexhe en Denis Grimberghs ter bevordering van gratis vervoer op het MIVB-net voor kinderen jonger dan twaalf jaar in het kader van schoolactiviteiten en voor 65-plussers (nrs. A-94/1 en 2 — 99/2000) — (Toepassing van artikel 84.4 van het Reglement).

Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? *(Neen.)*

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent OUI puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van resolutie wordt verworpen, stemmen JA omdat de commissie in haar besluiten voorstelt dat het wordt verworpen.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

50 répondent oui.

50 antwoorden ja.

7 répondent non.

7 antwoorden neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad de besluiten van de commissie strekkende tot het verwerpen van het voortstel van resolutie aan.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mmes Lemesre, Meunier, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Pesztat, Romdhani, Mme Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, van Eyll, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Mahieu, Riguelle et Mme Rorive.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE STATUT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE TEL QU'IL FIGURE DANS L'ACCORD DE GOUVERNEMENT DE JUILLET 1999 ET TEL QU'IL EST RENFORCE PAR LES ACCORDS DU LOMBARD »

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STATUUT VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST ZOALS HET VERMELD IS IN HET REGEERAKKOORD VAN JULI 1999 EN ZOALS HET VERSTERKT IS DOOR DE LOMBARDAKKOORDEN »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de Mme Evelyne Huytebroeck à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le statut de la Région de Bruxelles-Capitale tel qu'il figure dans l'accord de gouvernement de juillet 1999 et tel qu'il est renforcé par les accords du Lombard ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van mevrouw Evelyne Huytebroeck tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het statuut van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest zoals het vermeld is in het regeerakkoord van juli 1999 en zoals het versterkt is door de Lombardakkoorden ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twee moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Christos Doulkeridis et Benoît Cerexhe.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Christos Doulkeridis en Benoît Cerexhe.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par Mme Marion Lemesre, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door mevrouw Marion Lemesre, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz voorgesteld.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, brièvement, je suis assez inquiet de voir que la majorité a déposé un ordre du jour motivé. Vous vous souvenez de l'interpellation de Mme Huytebroeck, il y a 15 jours, qui, a juste titre, avait fait part de son inquiétude par rapport à un certain nombre de déclarations et de programmes des partis politiques de la majorité, qui niaient la Région de Bruxelles-Capitale comme troisième région à part entière. Finalement, la réponse de M. de Donnea a tenté de nous rassurer.

Suite à cela, avec M. Doulkeridis, nous avons déposé une motion qui tend simplement à réaffirmer le statut de Bruxelles comme troisième région.

Pour ne pas créer le moindre problème, nous avons redéposé pratiquement *in extenso*, sauf qu'elle a été raccourcie, la motion que nous avions votée ici à l'unanimité des partis démocratiques de ce Parlement au mois de décembre 2000, — il n'y a donc pas si longtemps, moins d'un an — suite à la fameuse déclaration de M. Dewael, Ministre-Président flamand, qui voulait faire de Bruxelles un district européen. Nous avions alors réaffirmé un certain nombre de principes que je me permets de vous rappeler.

Nous affirmions que la Région de Bruxelles-Capitale a un statut équivalent à celui des deux autres régions de notre pays et a des caractéristiques propres comme point de rencontre des deux grandes communautés de notre pays et comme capitale nationale et internationale. Nous affirmions également le droit des citoyens de la Région de Bruxelles-Capitale de gérer leur région.

Aujourd'hui, la motion, que nous avons déposée avec le groupe Ecolo, ne vise qu'à réaffirmer la même chose. Nous constatons que, malheureusement, il y a eu une évolution du côté de la majorité puisque maintenant elle n'affirme plus avec nous les mêmes prétentions que nous soutenions au mois de décembre dernier. *(Protestations de M. Cornelissen.)*

Cosignez ce texte, Monsieur Cornelissen. Le FDF fait toujours des déclarations en ce sens !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Quelle est l'utilité de voter deux fois le même texte ?

M. Denis Grimberghs. — Monsieur Cornelissen, au FDF, vous savez bien tout l'intérêt de taper très régulièrement, de manière consciencieuse sur le même clou. C'est ce que vous faites depuis que vous existez !

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Mais vous n'avez pas dit ce qu'était le véritable objet de votre texte.

M. Benoît Cerexhe. — Vous n'avez plus de majorité pour affirmer cela, Monsieur Cornelissen. C'est cela votre problème !

Mme la Présidente. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, j'espère que les représentants des autres formations démocratiques prendront également la parole pour justifier leur vote.

Comme l'a dit M. Cerexhe, l'ordre du jour motivé que nous déposons aujourd'hui est gentil, prudent et modeste. Ce texte a déjà été approuvé il y a quelques mois. Il n'est agressif envers aucune des autres communautés, ni aucune autre région. Il sert simplement à réaffirmer un élément extrêmement important pour les Bruxellois : le statut de la Région de Bruxelles-Capitale. Ce point devrait normalement faire l'unanimité.

J'aimerais donc, si possible, entendre avant le vote s'exprimer les autres formations politiques sur leur intention, en relation avec cette petite phrase qui concerne le statut équivalent de la Région de Bruxelles-Capitale par rapport aux deux autres régions.

Mme la Présidente. — Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? *(Non.)*

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

44 répondent oui.

44 antwoorden ja.

16 répondent non.

16 antwoorden neen.

3 s'abstiennent.

3 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Mmes Bertieaux, Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Derbaki Sbaï, Dupuis, MM. Gatz, Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche, van Eyll, Vanhengel, Vervoort, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye d'Erp et de Patoul.

On voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, M. Cerexhe, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mahieu, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Theunissen et Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Mme Bastien, M. Hance et Mme Rorive.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h 25.*

De plenaire vergadering wordt om 17.25 uur gesloten.

0202/8366
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00